ESTIMATES

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance s Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OS5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-17
ISBN 0-660-62749-3

105-04093/

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

2005-2006 to 2007-2008

Report on Plans and Priorities

Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

SECTION I – OVERVIEW 5

Message from the Superintendent 7
Summary Information 9
OSFI's Plans and Priorities 12
Regulated Entities *12*
OSFI's Accountability Framework *13*
Program Activities *14*
Environmental Assessment *16*
Economic and Financial Environment *16*
Policy Environment *18*
Key Risks and Threats *19*
OSFI's Plans and Priorities *21*

SECTION II – ANALYSIS OF ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME 25

Analysis by Program Activity 27
1. Strategic Outcome: Regulate and Supervise to Contribute to Public Confidence in Canada's Financial System and Safeguard from Undue Loss 27
1.1 Program Activity: Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions *27*
1.1.1 Program Sub-Activity: Risk Assessment and Intervention 28
1.1.2 Program Sub-Activity: Rule Making 28
1.1.3 Program Sub-Activity: Approvals 29
1.2 Program Activity: Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans *29*
1.3 Program Activity: International Assistance *30*
2. Strategic Outcome: Contribute to Public Confidence in Canada's Public Retirement Income System 32
2.1 Program Activity: Office of the Chief Actuary (OCA) *32*

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION 33

Management Representation Statement 35
Organizational Information 36
Financial and Other Tables *38*
Table 1: OSFI Planned Spending and Full-Time Equivalents 40
Table 2: Program by Activity ($ thousands) 42
Table 3: Summary of Capital Spending by Program Activity 43
Table 4: Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue 43
Table 5: Net Cost of Agency for the Estimates Year 45
Table 6A: Voted Items listed in Main Estimates 45
Table 6B: Statutory Items listed in Main Estimates 45
Table 7: Major Regulatory Initiatives 46

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST 47

OSFI Program Support 49

SECTION I – OVERVIEW

MESSAGE FROM THE SUPERINTENDENT

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities (RPP) for the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) for the years 2005-2006 to 2007-2008.

Canada is fortunate to possess one of the strongest financial systems in the world, which contributes to the strength and innovation of Canada's economy and protects the savings of individual Canadians. However, the environment – both domestically and internationally - in which OSFI operates is fluid. Maintaining high confidence in the safety of money entrusted to Canadian financial institutions and remaining a world-class prudential regulator with a modern supervisory system figure prominently in OSFI's plans and priorities.

OSFI is the primary regulator of all federally incorporated financial institutions in Canada as well as federally administered private pension plans. As a separate unit, the Office of the Chief Actuary (OCA) provides actuarial and other services to the federal government. Above all, and without unduly restricting competitiveness, OSFI advances a modern regulatory framework that contributes to public confidence in Canada's financial system. Such a framework also benefits financial institutions in their dealings with Canadians and with counter-parties in Canada and abroad.

Effective mechanisms for evaluating risks to financial institutions and private pension plans, programs to promote sound business and financial practices, and the capacity and willingness to intervene early to avoid or minimize prudential problems in regulated financial institutions and pension plans will continue to be the key ingredients of OSFI's regulatory and supervisory approach.

In addition to intervening in emerging prudential problem situations, the need to develop regulations that ensure a level playing field for Canada's financial institutions vis-à-vis their global competitors is an ever-present challenge. For example, in the next few years, OSFI will contribute to the development and implementation of updated international capital rules for banks and participate in the review of global capital standards for insurers.

OSFI's priorities will be affected by the government's policy decisions on two key issues: large-bank or cross-pillar mergers and the reduction of any overlaps between OSFI and the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC). As of writing, the direction the government wishes to take and the associated outcomes are unclear. In addition, Canada's standards regarding institutional governance and accounting practices are being enhanced, and the appropriateness of specific pension funding standards will be reviewed. OSFI is an active contributor to these developments because of their importance to our mandate. OSFI is also involved in anti-money laundering and counter terrorism financing (AML/CTF) efforts in its role of assessing the adequacy of regulated financial institutions compliance framework in this area.

There have been changes to this report from previous years in support of the government's objectives to improve the availability and quality of its performance information for Canadians. OSFI has made changes to enhance its reporting structure under the government's Program Activity Architecture (PAA) initiative and has implemented these changes. This report provides Parliamentarians and the public with a concise summary of OSFI's operations and anticipated challenges, the priorities OSFI intends to pursue over the next three years, along with an account of the resources OSFI expects to utilize in support of its strategic outcomes.

OSFI expects to devote somewhat more resources in the coming year to pension supervisory matters and AML/CTF work. At the same time, through technology investments and process improvements, we have achieved material economies in other areas.

For the next planning period, the OCA will conduct a triennial actuarial review of the Old Age Security program, the Royal Canadian Mounted Police (Dependants) Pension Fund, the Members of Parliament and the Judges pension plan, established under their respective Acts in accordance with the Public Pensions Reporting Act and present the report to their respective Minister to be tabled in the House of Commons. An actuarial review of the Canada Student Loans Program will be done evaluating the portfolio of loans and the long-term costs of the Program.

OSFI's activities and initiatives form part of a modern infrastructure that supports Canada's financial system and economy. The vitality of both is essential to improving the quality of life for all Canadians, which is the Government of Canada's enduring priority.

SUMMARY INFORMATION

Reason for Existence

OSFI's legislated mandate was established in 1996 and changes are not expected in the 2005-2008 planning period[1]. Under the legislation, OSFI's mandate is to:

- Supervise federally regulated financial institutions and private pension plans to determine whether they are in sound financial condition and meeting minimum plan funding requirements respectively, and are complying with their governing law and supervisory requirements;
- Promptly advise institutions and plans in the event there are material deficiencies and take, or require management, boards or plan administrators to take, necessary corrective measures expeditiously;
- Advance and administer a regulatory framework that promotes the adoption of policies and procedures designed to control and manage risk;
- Monitor and evaluate system-wide or sectoral issues that may impact institutions negatively.

In meeting this mandate, OSFI contributes to public confidence in the financial system.

OSFI's legislation also acknowledges the need to allow institutions to compete effectively and take reasonable risks. It recognizes that management, boards of directors and plan administrators are ultimately responsible and that financial institutions and pension plans can fail.
The Office of the Chief Actuary (OCA), which is part of OSFI, provides actuarial services to the Government of Canada.

Primary to OSFI's mission and central to its contribution to Canada's financial system are two strategic outcomes:

1. *To regulate and supervise to contribute to public confidence in Canada's financial system and safeguard from undue loss.* OSFI safeguards depositors, policyholders and private pension plan members by enhancing the safety and soundness of federally regulated financial institutions and private pension plans.

2. *To contribute to public confidence in Canada's public retirement income system.* This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely advice on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

[1] This plan does not address any possible changes arising from the Minister of Finance's review of OSFI/CDIC overlap and duplication.

Financial Resources ($ millions)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$83.9	$82.7	$82.7

Human Resources (FTEs)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
474	470	470

Priorities

	Type	Planned Spending		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priority #1 Accurate risk assessments of financial institutions and timely effective intervention and feedback	On going	$52.2	$51.1	$51.1
Priority #2 A balanced, relevant regulatory framework of guidance and rules that meets or exceeds international minimums	On going	$11.5	$11.6	$11.6
Priority #3 A prudentially effective, balanced and responsive approvals process	On going	$9.5	$9.2	$9.2
Priority #4 Accurate risk assessments of pension plans, timely and effective intervention and feedback, a balanced, relevant regulatory framework, and a prudentially effective and responsive approvals process	On going	$4.2	$3.9	$3.9

	Type	Planned Spending		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priority #5 Contribute to awareness and improvements of supervisory and regulatory practices for selected foreign regulators through the operation of an International Assistance Program	Previously committed (last DPR)	$1.6	$1.8	$1.8
Priority #6 Contribute to financially sound, federal government public pension plans and other programs through provision of expert actuarial valuation and advice	On going	$4.9	$5.1	$5.1
Priority #7 High-quality internal governance and related reporting	New	Costs for this priority are included in the costs for Priorities 1-6 above		
Priority #8 Resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities	On going	Costs for this priority are included in the costs for Priorities 1-6 above		

OSFI'S PLANS AND PRIORITIES

OSFI's plans and priorities support the government's overall fiscal and economic priorities as stated by the Prime Minister in his *reply to the Speech from the Throne of October 5, 2004*: "Our priorities as a government serve our goals as a nation: prosperity, opportunity and security for the Canada of now, for the Canada to come. This government is doing all it can to create the conditions for Canadians to prosper. We will as a government work to ensure Canada and Canadians remain competitive in the global economy."

OSFI's strategic outcomes, supported by our plans and priorities, are intrinsically aligned with broader government priorities. A properly functioning financial system in which consumers and others, inside and outside Canada, who deal with financial institutions have a high degree of confidence, makes a material contribution to Canada's economic performance. The achievement of OSFI's strategic outcomes, which are shared by other institutional partners within government and the private sector, provides an essential foundation for a productive and competitive economy. As such, it provides significant benefits to Canadians.

The Office of the Chief Actuary (OCA) provides transparency regarding the Canadian public retirement income system through the production and subsequent tabling before Parliament of regular actuarial reports on the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security (OAS) program and public sector employee pension and insurance plans.

OSFI's activities and programs to enhance the safety and soundness of financial institutions are key to a regulatory framework underpinning the financial system, which in turn is essential to remain competitive in the global economy.

In addition, OSFI supports the government's priority for the security of Canadians by contributing to the fight against terrorism financing and money laundering. OSFI's focus relates to the guidance and supervisory review of the operation of financial institution programs to comply with Anti Money Laundering/Counter Terrorism Financing (AML/CTF) requirements.

Regulated Entities

OSFI supervises and regulates all federally incorporated deposit-taking institutions (e.g. banks), life insurance companies, property and casualty insurance companies, and federally regulated private pension plans. These 1,699 organizations managed a total of $2,530 billion of assets (as at March 31, 2004).

Federally Regulated Financial Institutions and Private Pension Plans & Related Assets

	Deposit Taking Institutions	Life Insurance Companies	Property & Casualty Ins. Companies	Federal Private Pensions Plans	Total
Number of organizations	142	119	182	1,256	1,699
Assets $B	2,028	334	77	91	2,530

OSFI also undertakes supervision of provincially incorporated financial institutions on a cost-recovery basis under contract arrangements with some provinces.

Additional detail may be found on OSFI's web site at the following address:

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/whoweregulate.asp

OSFI's Accountability Framework

OSFI was created in 1987 through the enactment of the OSFI Act, and subsequently received a legislated mandate that clarified its objectives in the regulation and supervision of federal financial institutions and private pension plans. The OSFI Act provides that the Minister of Finance is responsible for OSFI. It also provides that the Superintendent is solely responsible for exercising the authorities provided to him by the financial legislation, and is required to report to the Minister of Finance from time to time on the administration of the financial institutions legislation.

OSFI's accountability framework is made up of a variety of elements that include the following. OSFI participates in established international reviews jointly led by the World Bank/ International Monetary Fund to determine whether OSFI is meeting internationally established principles for prudential regulators. OSFI regularly conducts anonymous surveys of knowledgeable observers on its operations, both on individual activities, and on broader issues such as OSFI's contribution to public confidence and how OSFI compares to other regulators. Survey results are being disclosed on OSFI's website. OSFI consults extensively on its regulatory rules before they are finalized, including with financial institutions, other government agencies, and subject matter experts. OSFI also issues an annual report and has its financial statements and related control processes audited annually by the Auditor General. Finally, as described in this document, OSFI has also implemented a range of measures that allow OSFI to assess its performance.

OSFI has recently updated its accountability framework using the new government-wide Program Activity Architecture (PAA). OSFI had already been operating with a similar framework and its new PAA formalizes this.

Primary to OSFI's mandate and central to its contribution to Canadians and Canada's financial system and retirement income systems are its activities to contribute to public confidence in the safety and soundness of Canada's financial system. For financial institutions and private pension plans, OSFI performs regulatory and supervisory functions through activities such as evaluation of system-wide risks, promotion of sound business and financial practices through appropriate rules and guidance, identifying institution-specific risks and trends, and intervening in a timely manner thereby protecting depositors, policyholders and pension plan members from undue loss.

For public pension plans, the activities of the Office of the Chief Actuary within OSFI contribute to confidence in the retirement income system through the provision of accurate, timely information on the state of these arrangements and options being considered by policy makers. The accountability framework for the OCA established the Chief Actuary is the person solely responsible for the actuarial opinions made by his/her Office.

The following diagram shows how OSFI's activities are linked to the outputs generated in support of programs and their link to strategic outcomes.

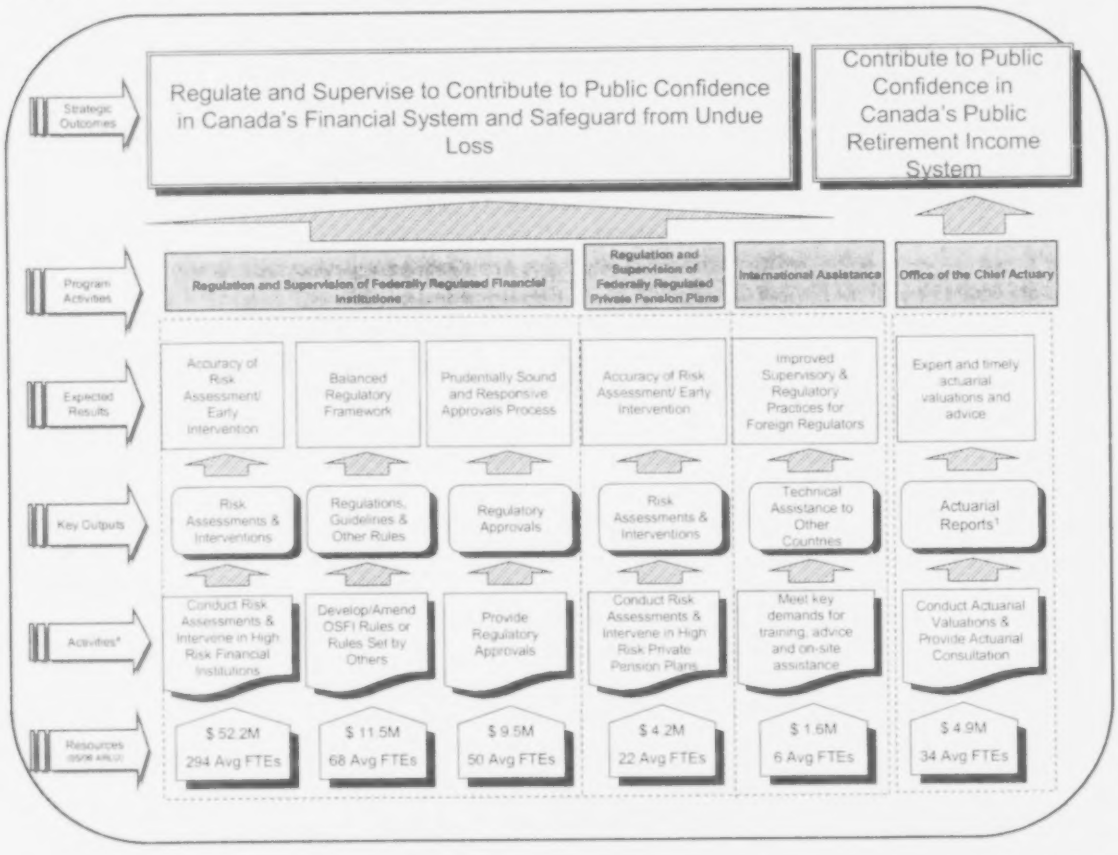
Strategic Outcomes
Regulate and Supervise to Contribute to Public Confidence in Canada's Financial System and Safeguard from Undue Loss
Contribute to Public Confidence in Canada's Public Retirement Income System
Program Activities
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans
International Assistance
Office of the Chief Actuary
Expected Results
Accuracy of Risk Assessment/ Early Intervention
Balanced Regulatory Framework
Prudentially Sound and Responsive Approvals Process
Accuracy of Risk Assessment/ Early Intervention
Improved Supervisory & Regulatory Practices for Foreign Regulators
Expert and timely actuarial valuations and advice
Key Outputs
Risk Assessments & Interventions
Regulations, Guidelines & Other Rules
Regulatory Approvals
Risk Assessments & Interventions
Technical Assistance to Other Countries
Actuarial Reports[1]
Activities[2]
Conduct Risk Assessments & Intervene in High Risk Financial Institutions
Develop/Amend OSFI Rules or Rules Set by Others
Provide Regulatory Approvals
Conduct Risk Assessments & Intervene in High Risk Private Pension Plans
Meet key demands for training, advice and on-site assistance
Conduct Actuarial Valuations & Provide Actuarial Consultation
Resources
$ 52.2M
294 Avg FTEs
$ 11.5M
68 Avg FTEs
$ 9.5M
50 Avg FTEs
$ 4.2M
22 Avg FTEs
$ 1.6M
6 Avg FTEs
$ 4.9M
34 Avg FTEs

[1] *Canada Pension Plan, Old Age Security, Canada Student Loans Program, and various public-sector pension and insurance plans.*

[2] *These activities are supported by organization-wide activities. These Corporate Services costs and FTEs are allocated over the activities based on direct human resources costs.*

Program Activities

Three *program activities* support OSFI's first strategic outcome to regulate and supervise financial institutions and pension plans so as to contribute to public confidence.

1. *Regulation and supervision of federally regulated financial institutions (FRFIs)*
   This *program activity* is central to the achievement of OSFI's mandate to protect the rights and interests of depositors and policyholders and advance a regulatory framework that contributes to public confidence in the Canadian financial system. The three sub-activities of this program are:

- Risk assessment and intervention includes activities to monitor and supervise financial institutions, monitor the financial and economic environment to identify emerging issues and intervene in a timely way to protect depositors and policyholders, while recognizing that all failures cannot be prevented.
- Rule making encompasses the issuance of guidance and regulations, input into federal legislation affecting financial institutions, contributions to accounting, auditing and actuarial standards, and involvement in a number of international rule-making activities.
- Approvals of certain types of actions or transactions undertaken by regulated financial institutions. This covers two distinct types of approvals: those required under the legislation applying to financial institutions and approvals for supervisory purposes.

There is a strong interrelationship among the three parts of this supervisory and regulatory program. The supervisory function relies on an appropriate framework of rules and guidance. In some situations, regulatory approval is required because a proposed transaction may significantly affect an institution's risk profile. Approving such a change involves both a supervisory and regulatory assessment. Supervisory experiences often identify areas where new or amended rules are needed.

As identified in OSFI's mandate, OSFI must also recognize the need for financial institutions to compete effectively. The sustainability and success of regulated institutions is important for the long-term safety and soundness of the financial system. As a result, OSFI needs to strike an appropriate balance between promoting prudence and allowing financial institutions to take reasonable risks in order to compete and prosper.

2. *Regulation and supervision of federally regulated private pension plans*
   This program incorporates risk assessment, intervention, rule making and approvals related to federally regulated private pension plans under the *Pension Benefits Standards Act.*

3. *International Assistance*
   OSFI supports initiatives of the Canadian government to assist emerging market economies to strengthen their regulatory and supervisory systems. This program incorporates activities related to providing help to other selected countries that are building their supervisory and regulatory capacity. This program is largely funded by the Canadian International Development Agency, and is carried out directly by OSFI and through its participation in the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision. This involvement strengthens the financial-system regulatory and supervisory regimes in those jurisdictions.

OSFI's second strategic outcome - to contribute to public confidence in Canada's public retirement income system - is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary (OCA).

The OCA provides a range of actuarial services, under legislation, to the Canada Pension Plan (CPP) and some federal government departments, including the provision of expert and timely advice in the form of reports tabled in Parliament. The basic elements of this program include:

- *Canada Pension Plan and Old Age Security:* The OCA estimates long-term expenditures, revenues and current liabilities of the CPP and federal public-sector pension and insurance plans, long-term future expenditures for Old Age Security programs, and prepares statutory triennial actuarial reports on the financial status of these programs.
- *Other Public Pension Plans:* The OCA prepares statutory triennial actuarial reports on the financial status of federal public sector employee pension and insurance plans covering the federal Public Service, the Canadian Armed Forces, the Royal Canadian Mounted Police, the federally appointed judges and Members of Parliament.
- *Canada Student Loans:* Since 2001, the OCA also undertakes the actuarial review of the Canada Student Loans Program by evaluating the portfolio of loans and the long-term costs of the program.

Environmental Assessment

For planning purposes, OSFI conducts an annual assessment of the overall economic and financial conditions in Canada and abroad that are key to the health of Canadian financial institutions. OSFI consults the Bank of Canada and the Department of Finance on their macroeconomic forecasts. In addition, OSFI's assessment reflects input from international sources (such as the Financial Stability Forum and other regulators). These supplement information derived from OSFI's own experiences with its regulatory and supervisory programs, and assessments made from our internal Enterprise Risk Management (ERM) activities.

Economic and Financial Environment

Implications of the most likely scenario for the financial sector

Banks: Bank balance sheets are sound. The problem currently facing a number of banks is how to continue to grow and earn targeted rates of return in a highly competitive market. The danger is that some banks, in seeking higher growth rates and rates of return, will take on risks that they will be challenged to either manage and/or provide for adequately.

Life and health insurance companies: U.S. life insurers (including the U.S. operations of Canadian companies) are expected to continue to recover from a combination of weak equity markets and low interest rates. Concerns remain, however, over the profitability of annuity and life products, due to the combined effect of a flat equity market and spread compression. Of further concern is that risk management capabilities may not be commensurate with the risks being assumed. In addition, rapid increases in health costs in the U.S. will have implications for Canadian companies that are active in the health insurance business in the U.S.

Property and Casualty (P&C) insurance companies: The performance of the P&C and reinsurance sectors has improved significantly over the past year. However, the P&C sector is inherently volatile and the length of the current recovery is uncertain. Recent profits have attracted new capital, which leads to more intense competition. The desire to retain capital then leads to the writing of unprofitable business. (Of particular concern is the consequent material weakening in terms and conditions, as this has typically been the leading indicator of a return to uneconomic underwriting in casualty/liability lines.) Pricing behaviour over the next year will be crucial to determining whether the industry retains underwriting profitability.

Private pension plans: Financial and economic indicators suggest a stable but fragile outlook. Low, long-term interest rates have added to solvency deficits and a higher interest rate environment would ameliorate pensions plan funding problems. Many of the pension plans that are currently 80% funded would be in a surplus with a 200-basis point increase in interest rates. A rising equity market would provide an additional boost to solvency positions.

Competitive landscape for financial institutions and private pension plans

There are a number of other developments in the environment of relevance to OSFI's planning.

Major financial institutions are operating in an increasingly complex, global environment. As a result, there is greater interest by foreign regulators to increase cross-border cooperation. There is also pressure on OSFI, as supervisor of the consolidated operations of Canadian financial institutions, to increase its assessment of risks arising from offshore operations and the financial institutions ability to manage those risks. OSFI must be sensitive both to the need to cooperate with foreign regulators and to protect the interests and confidentiality of Canadian institutions.

Financial institutions and financial products are becoming increasingly more complex. In response, financial institutions are placing greater reliance on a variety of enhanced analytical techniques and risk-transfer mechanisms to better manage and measure their risk exposures. The concern is that control processes to manage the new highly innovative products are not keeping pace with the inherent risk. Both large and small institutions are affected by this continuing trend.

There has been a dramatic increase in focus on corporate ethics. This has led to growing attention by non-prudential regulators, public commentators, and consumers of financial services on the market conduct of financial institutions. In some cases, long accepted activities have come under very critical scrutiny. The financial impact on FRFIs can be large and uncertain due to the legal environment and the associated impact from reputational damage.

Private pension plans are receiving increased public attention, which places financial and reputation risk pressures on plan sponsors. Whether the issues arise from the handling of surpluses or dealing with under-funded plans, many sponsors are questioning the viability of defined benefit pension plans.

The ability of financial institutions and their regulators to respond adequately to a crisis event is also very important. This is compounded by the heightened risk of terrorist-type activities. Many jurisdictions, including Canada, are placing more focus and resources on the detection and deterrence of terrorist financing and money laundering.

Policy Environment

The fast-paced change of rules affecting FRFIs, particularly related to accounting and controls around financial statements, continues. These changes could add to the volatility of earnings and may not always be adequately supported by current risk management practices. Domestic and international policy initiatives, to which OSFI will be responding during the planning period, include:

1. **On-going accounting changes** will add to risk and complexity. Developments in accounting rules and the pressure for global harmonization of accounting and auditing standards are expected to continue. Some of the proposed changes are complex and will have significant impacts on the financial position and capital of financial institutions. Examples include: the extent to which new rules require the use of fair values, how review practices are affected, how entities engage in hedging and the development of international standards on insurance liabilities.

2. **The new Basel Capital Framework** will have major implications for financial institutions and for OSFI. In particular, the new framework will encourage larger banks to use more disciplined enterprise-wide indicators of risk to measure business performance and drive their internal assessments of capital needs. The result may be changes to the business mix of some banks as they adjust to the new capital rules and balance the risks and rewards in their portfolios. The framework will require OSFI to make effective and coordinated use of multi-disciplinary skills in order to assess the capital position of banks and continuously update policy. Canadian banks and OSFI are well advanced with implementation efforts, but continued focus and progress is required. The prospect of the new framework, and events in the marketplace, are also requiring banks and regulators to focus more on measurement and management of operational risk and its relation to the capital banks hold. The flexibility of new rules in this area and lack of industry standards pose challenges for ensuring reasonable implementation.

   The framework has been agreed to, but some issues remain open to further study; this fine-tuning could result in further changes to the expected impact of the framework for Canadian institutions. Enhanced cross-border regulatory cooperation is essential for effective implementation.

3. **The global regulatory environment** will continue to put pressure on OSFI to develop rules that are globally competitive. This would include both providing rules that do not unduly impede the competitiveness of Canadian companies that operate as global players and ensuring that OSFI's regulatory framework is prudentially sound.

A number of foreign jurisdictions are reviewing key aspects of their regulatory frameworks for insurance companies and enhancing their rules. The International Association of Insurance Supervisors (IAIS) is promoting more harmonized global insurance standards and its influence is increasing. As a result, global regulatory and supervisory standards are under development. These will include principles for capital adequacy and solvency regimes, and reinsurance. In addition, the IAIS is contributing to the work of the International Accounting Standards Board on accounting standards for insurance contracts.

4. **Other legislative and/or other government policy initiatives** are on the horizon that could have implications for OSFI and the financial sector. The more significant of these include:
    - The Canadian government's ultimate policy with respect to large bank or cross-pillar mergers, as well as its position on some of the proposals put forward to facilitate increased competition in the context of the merger debate (e.g. permitting retail deposit-taking by foreign bank branches);
    - Any decisions taken as a result of the Minister of Finance's request for input on reducing overlap and duplication between OSFI and CDIC;
    - Legislative projects, such as: the corporate governance bill currently being drafted; the review of the financial institutions' statutes due to the 2006 sunset clause contained in the current legislation;
    - Increased policy focus by a number of interest groups on pension plan funding issues, including the funding of deficits on termination, recent court decisions on the treatment of surplus, and increased concern by pension plan sponsors that the current regulatory and legislative regime is not conducive to defined benefit plans. However, excessive relaxation of funding requirements could reduce protection for pensioners.

    There is considerable uncertainty regarding the direction these initiatives might take, as well as the timing. In all cases, OSFI would contribute to the development and implementation of any legislative proposals brought forward to Parliament by the federal government, with a focus on prudential issues consistent with OSFI's mandate.

Key Risks and Threats

The environment in which OSFI operates presents a number of risks and challenges to the achievement of its mandate. Some of the risks have a low probability of occurrence, but would have a high impact, whereas others have a higher probability of occurrence but lower impact. OSFI's ability to meet its objectives will depend on how effectively it can evaluate and prioritize the risks it faces both in terms of probability of occurrence and level of impact, and develop strategies to address areas where the risk exposure is greatest.

Through an enterprise risk management process, OSFI has identified certain risk areas in its operations, and assessed the adequacy of mitigation of these risks, taking into account both the current and expected changes. Some higher risk areas assessed as potentially under-controlled have been identified for increased focus. In other higher risk areas, current resources and activities are considered to be adequate, but it will be important to monitor these to ensure controls remain on track, particularly as changes to OSFI's operating environment could alter the impact or likelihood of these risks occurring.

Some of the more significant risks OSFI is facing are discussed below:

- Should OSFI fail to identify in a timely manner material problems in the financial institutions it regulates, or not intervene effectively, the impact on depositors or policyholders and the financial sector could be significant. Similarly, should OSFI fail to identify or intervene effectively in response to further deterioration in private pension plans, there could be a risk of losses to pension plan members.

- Financial crime and events related to terrorism can pose a significant risk to the reputation and integrity of financial institutions. OSFI needs to be in a position to assist other agencies (e.g. Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada) to detect and deter these activities.

- The increase in foreign activities of some of the Canadian financial institutions under OSFI's purview complicates OSFI's ability to implement effective, comprehensive, consolidated supervision and puts pressure on OSFI's overall resources. Associated challenges include the need for participation in international forums, ensuring OSFI's supervisory framework remains appropriate, and maintaining and enhancing relationships with other regulators. In respect of the latter, developments such as the Basel II framework have put increased pressure on OSFI to broaden and deepen its cooperation with other regulators. Increased reliance by other regulators focuses more scrutiny on the quality of OSFI's work.

- Impending changes in accounting and capital regimes will have important implications for regulated financial institutions. Institutions need to be adequately positioned to understand the impacts and address potential implementation challenges. In addition, increasing pressure for transparency in relation to actuarial matters affecting federally regulated insurance companies is putting pressure on OSFI and companies to develop appropriate responses.

- Based on recent history, the potential for unexpected significant adverse events is high and requires OSFI to regularly update its assessment of the adequacy of financial institutions' business continuity/resumption capabilities. As well, OSFI must review its own ability to respond effectively during a crisis.

- Increased demands on government entities for accountability and improved management practices requires that OSFI ensure the resources devoted to these initiatives are commensurate with the value they bring to the ongoing achievement of OSFI's mandate. Some of these initiatives are government-wide, while others are unique to OSFI. In particular, OSFI needs to ensure it is well positioned to handle the challenges associated with simultaneously managing multiple issues related to various financial industries and institutions in a rapidly changing environment.

Initiatives to address many of these challenges have already been put in place, and additional actions planned for the coming year are discussed below.

OSFI's Plans and Priorities

Based on the above considerations the following priorities –and specific initiatives, have been identified. These priorities are tied to the program activities OSFI undertakes and contribute directly towards achieving OSFI's strategic outcomes. OSFI has six priorities related to its program activities and two priorities for program support that are detailed below:

Program-related Priorities # 1 to 6

PRIORITIES	INITIATIVES
Priority #1 Accurate risk assessments of financial institutions and timely, effective intervention and feedback	• Continuing to operate an effective prudential supervisory system by more effectively allocating resources to higher risk/impact institutions; • Development of new supervisory tools and practices to address evolving needs (e.g. for credit, capital and operational risk in respect of Basel II implementation); • Making significant progress in the development of Anti Money Laundering /Counter Terrorism Financing (AML/CTF) supervisory practices; • Development of a centralized monitoring function that provides added value through early identification of systemic and institution-specific issues; • Increased number of cross-institution examinations and enhanced relations with other (global) supervisors; • Continued refinements to OSFI's supervisory methodology and practices leading to incremental improvements.

PRIORITIES	INITIATIVES
Priority #2 A balanced, relevant regulatory framework of guidance and rules that meets or exceeds international minimums	*Basel Capital Framework* • Develop guidance and reporting requirements for implementation by banks of the new capital framework, along with internal mechanisms for assessing compliance; *Other capital rules* • Ongoing review of other capital rules and updates to address new developments (e.g. capital adequacy framework for insurance holding companies, revisions to the Minimum Continuing Capital and Surplus Requirement); *Accounting rules* • Identify key accounting rule changes, assess the capital impact, and consider whether changes to OSFI's framework of rules might be needed to reflect the principals of solvency regulation; • Monitor and influence, as appropriate, the auditing and standard setting environment; *Actuarial rules* • Assess selected issues relating to insurance companies' actuarial practices, and develop and communicate OSFI's position where appropriate; *Other initiatives related to the development of policy/guidance/rules* • Continue focused participation in selected international forums and, in particular, continue to influence the development of international capital standards and promote constructive bi- and multi-lateral dialogue on their implementation.
Priority #3 A prudentially effective, balanced and responsive approvals process	• Continue to operate a timely, clear and transparent approvals process for legislative and non-legislative approvals; • Continue to assess, on a selective basis, the effectiveness of both the legislated and non-legislated approvals processes, and monitor and adjust as necessary to improve these processes (e.g. to increase transparency, and support approvals staff in maintaining adequate current knowledge of the financial industry); • Further refine service standards for the legislative approvals system and rationalize the user-pay system, including in response to stakeholder feedback; • Develop and implement a process for approvals related to the new Basel II bank capital framework that is effective in identifying deficiencies in institutions' plans, provides timely high quality feedback to financial institutions regarding OSFI's expectations, and balances prudential judgement with the need for a level playing field vis-à-vis the approaches in other major jurisdictions in which Canadian banks operate.

PRIORITIES	INITIATIVES
Priority #4 Accurate risk assessments of pension plans, timely and effective intervention and feedback, a balanced relevant regulatory framework, and a prudentially effective and responsive approvals process	• Continue to operate an effective system for pension supervision and related guidance; • Implement selected enhancements to pensions monitoring and supervisory practices (e.g. estimating solvency ratios and intervening as appropriate); • Promote enhanced quality of pension practice including establishment of a peer/practice review; • Achieve progress on the implementation of "void amendment" regulations that would establish a solvency ratio below which benefit improvements would not be permitted or would be conditional upon funding of these benefits; • Develop and consult on proposals for regulations that require full funding of plan deficiencies upon plan termination; • Develop a plan for implementing a pension funding regulation that will provide reasonable flexibility to pension plan sponsors (employers) who are under bankruptcy protection (i.e., *Companies' Creditors Arrangement Act* proceedings) subject to principles that mitigate against the increased risk to the safety and soundness of the plans during this period; • Continue to enhance the approval process and timeliness of processing approvals under the *Pensions Benefits Standards Act, 1985* (PBSA); • React in a timely manner to the recent Supreme Court decision regarding ownership of pension plan surplus upon partial termination.
Priority #5 Contribute to awareness and improvement of supervisory and regulatory practices for selected foreign regulators through the operation of an International Assistance Program	• Provision of technical assistance relating to: on-site examination processes, legislative drafting, development/organization of supervisory agencies, risk-based capital regimes, and improving supervision systems; • Working to improve supervisory cooperation and coordination amongst supervisors in the Caribbean; • Participation in the " live testing " of the IAIS training modules currently under development; • Assisting selected jurisdictions to prepare their Financial Sector Assessment Program self-assessment; • Continuing to play a role in the governance and program development and delivery of the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision.
Priority #6 Contribute to financially sound federal government public pension and other programs through the provision of expert actuarial valuation and advice	• Triennial actuarial reviews will be conducted of the Canada Pension Plan (CPP), the Old Age Security, the Royal Canadian Mounted Police - Part IV, the Members of Parliament and the Judges pension plan established under their respective Acts in accordance with the *Public Pensions Reporting Act;* present the report to their respective ministers for timely tabling in the House of Commons; • An actuarial review of the Canada Student Loans Program will be done, evaluating the portfolio of loans and the long-term costs of the Program; • Input will be provided to the CPP independent peer review panel on the CPP's 21st Actuarial Report as at 31 December 2003; • For 2005, the statutory review year, actuarial services and advice will be provided to the stewards of the CPP; • Consideration as to how the OCA can deliver improved services to its clients, including implementing recommendations from independent peer reviews, improving valuation techniques, organizing seminars to broaden sources of advice, and participating in various committees.

Program Support Related Priorities # 7 and #8

Priorities	Initiatives
Priority #7 High-quality internal governance and related reporting	• Continue to build a high quality internal audit function; • Finalize, implement, and continue to pursue enhancements to a program of performance measures and related external reporting; • Identify and prioritise specific OSFI deliverables related to the Management Accountability Framework initiative of the federal government; • Continue to implement enterprise risk management for OSFI; • Implement enhancements to external reporting and OSFI's web site.
Priority #8 Resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities	• Provide enhanced training options in selected areas (e.g. management development curriculum, French-language training); • Continue to enhance succession planning process; • Monitor and refine, as necessary, OSFI's performance management program (system of competencies, etc.); • Create a project management group to improve the management of major Information Management/Information Technology (IM/IT) projects; • Complete ongoing IM/IT projects in a timely manner and on budget; • Realize benefits of technology initiatives aimed at improving the effectiveness of OSFI processes; • Achieve material efficiencies in data collection for OSFI and financial institutions; • Develop adequate systems to support the implementation of the Basel II framework.

SECTION II – ANALYSIS OF ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME

Analysis by Program Activity

OSFI's on going activities consist of the regulation and supervision of federally regulated financial institutions, regulation and supervision of federally regulated private pension plans, international assistance, and provision of actuarial valuation and advice to the federal government. These Program Activities, and select Sub-Activities, support OSFI's two Strategic Outcomes.

This section identifies the financial and human resources allocated to OSFI's program activities and states the performance expectations. The resources, performance expectations and measures identified below also incorporate performance expectations and measures for the Program-Related Priorities identified in the previous section.

The program support costs such as information technology, finance, and administration, have been allocated to the programs based on human resource costs and are included in these numbers.

1. Strategic Outcome: Regulate and Supervise to Contribute to Public Confidence in Canada's Financial System and Safeguard from Undue Loss

1.1 Program Activity: Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions

As mentioned previously, this program is central to OSFI achieving its mandate. It is the largest program activity within OSFI, utilizing the bulk of our financial and human resources. Costs for this program are recovered through assessments, service charges, and user fees paid by the federally regulated financial institutions. Costs are also recovered via Memoranda of Understanding, as "cost-recovered services".

This program is supported by three interrelated Sub-Activities: Risk Assessment and Intervention, Rule Making, and Approvals. The related priorities, expected results and performance measures for this Program Activity are identified below under each of the three Program Sub-Activities.

Financial Resources: ($ millions)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$73.2	$71.9	$71.9

Human Resources: (FTEs)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
412	408	408

1.1.1 Program Sub-Activity: **Risk Assessment and Intervention**	
Description	Includes activities to monitor and supervise financial institutions; monitor the financial and economic environment to identify emerging issues and intervene in a timely manner to protect depositors and policy holders, while recognizing that OSFI cannot guarantee there will be no failures.
Related Priority	Priority #1 Accurate risk assessments of financial institutions and timely effective intervention and feedback
Expected Results	Key Expected Results • OSFI uses a modern supervisory process that is effective and leads to an accurate overall assessment of the risk profile and control functions of the financial institutions it regulates and supervises; • In exercising its early intervention mandate, OSFI is proactive in intervening in problem cases regarding the financial institutions it regulates and supervises
Performance Measure(s)	Key Performance Measures • Knowledgeable observers are of the view that OSFI uses a modern supervisory process that is effective and leads to an accurate overall assessment of the risk profile and control functions of the financial institutions it regulates and supervises; • Knowledgeable observers are of the view that, in exercising its early intervention mandate, OSFI is proactive in intervening in problem cases regarding the financial institutions it regulates and supervises

FINANCIAL RESOURCES: ($ MILLIONS)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$52.2	$51.1	$51.1

1.1.2 Program Sub-Activity: **Rule Making**	
Description	Encompasses the issuance of guidance and regulations; input into federal legislation affecting financial institutions; our contribution to accounting, auditing and actuarial standards; and our involvement in a number of international rule-making activities.
Related Priority	Priority #2 A balanced, relevant regulatory framework of guidance and rules for financial institutions that meets or exceeds international minimums
Expected Results	Key Expected Results • In its development, maintaining and contributing to a regulatory framework that meets or exceeds international minimums, OSFI strikes an appropriate balance between safety and soundness and the need for institutions to compete.

Performance Measure(s)	Key Performance Measures • Knowledgeable observers are of the view that in its development, maintaining and contributing to a regulatory framework that meets or exceeds international minimums, OSFI strikes an appropriate balance between safety and soundness and the need for institutions to compete • Assessment of OSFI rules against international standards from time to time

FINANCIAL RESOURCES: ($ MILLIONS)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$11.5	$11.6	$11.6

1.1.3 Program Sub-Activity: Approvals	
Description	Covers two distinct types of approvals: those required under the legislation applicable to financial institutions; other approvals for supervisory purposes.
Related Priority	Priority #3 A prudentially effective, balanced and responsive approvals process
Expected Results	Key Expected Results • OSFI's regulatory approvals that result in prudentially sound decisions that are timely, clear and transparent
Performance Measure(s)	Key Performance Measures • Knowledgeable observers are of the view that OSFI's decisions, as part of the approval process, are timely, clear and transparent

FINANCIAL RESOURCES: ($ MILLIONS)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$9.5	$9.2	$9.2

1.2 Program Activity: Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans	
Description	This program activity incorporates risk assessment and intervention and rule making and approvals related to federally regulated private pension plans under the Pension Benefits Standards Act. The costs for this program are recovered from pension plan fees based on the number of members in each federally regulated pension plan. The costs of this program activity are clearly tracked; however, given the size of this program (less than 5% of OSFI costs), there is only one sub-activity.
Related Priority	Priority #4 Accurate risk assessments of pension plans, timely and effective intervention and feedback, a balanced, relevant regulatory framework, and a prudentially effective and responsive approvals process

Expected Results	Key Expected Results • OSFI uses a modern supervisory process that leads to an accurate overall assessment of the risk profile of the pension plans that it regulates. • In exercising its early intervention mandate, OSFI is proactive in intervening in problem cases regarding the pension plans it regulates and supervises.
Performance Measure(s)	Key Performance Measures • Knowledgeable observers are of the view that OSFI uses a modern supervisory process that leads to an accurate overall assessment of the risk profile the pension plans that it regulates. • Knowledgeable observers are of the view that, in exercising its early intervention mandate, OSFI is proactive in intervening in problem cases regarding the pension plans it regulates and supervises

FINANCIAL RESOURCES: ($ MILLIONS)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$4.2	$3.9	$3.9

HUMAN RESOURCES: (FTEs)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
22	21	21

1.3 Program Activity: International Assistance	
Description	This program activity incorporates activities related to providing help to other selected countries that are building their supervisory and regulatory capacity. The costs for this program are recovered via Memoranda of Understanding between OSFI and organizations such as the Canadian International Development Agency (CIDA) and the International Monetary Fund (IMF). The costs of this program activity are clearly tracked; however, given the size of this program (less than 5% of OSFI costs), there is only one sub-activity.
Related Priority	Priority #5 Contribute to awareness and improvement of supervisory and regulatory practices for selected foreign regulators through the operation of an International Assistance Program
Expected Results	Key Expected Results • OSFI to contribute to the awareness and improvement of supervisory and regulatory practices for foreign regulators and jurisdictions.
Performance Measure(s)	Key Performance Measures • Knowledgeable observers are of the view that the technical assistance provided to foreign regulators and jurisdictions by OSFI is relevant and contributes to the awareness and improvement of supervisory and regulatory practices.

FINANCIAL RESOURCES: ($ MILLIONS)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$1.6	$1.8	$1.8

HUMAN RESOURCES (FTES)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
6	6	6

2. Strategic Outcome: Contribute to Public Confidence in Canada's Public Retirement Income System

This Strategic Outcome is supported by the Office of the Chief Actuary (OCA). The OCA performs three distinct program sub-activities. As these sub-activities individually do not constitute a significant key activity at OSFI, they are incorporated into the one Program Activity described below.

2.1 Program Activity: Office of the Chief Actuary (OCA)	
Description	This office provides a range of actuarial services, under legislation, to the Canada Pension Plan (CPP) and some federal government departments. OCA estimates long-term expenditures, revenues and current liabilities of the CPP and federal public-sector pension and insurance plans. It also estimates long-term future expenditures for Old Age Security programs. OCA also undertakes the actuarial review of the Canada Student Loans Program by evaluating the portfolio of loans and the long-term costs of the Program.
Related Priority	Priority #6 Contribute to ensuring there are financially sound federal government public pension and other programs
Expected Results	Key Expected Results • The Chief Actuary provides expert and timely advice in the form of high quality reports tabled in Parliament, in respect of the CPP; • The Chief Actuary provides expert and timely advice in the form of high quality reports, in respect of Public Sector Pension and Insurance Plans; • The Chief Actuary provides expert and timely advice in the form of high quality and timely actuarial reports, in respect of the Canada Student Loans Program;
Performance Measure(s)	Key Performance Measures • CPP Peer Review Board is of the view that the Chief Actuary provides expert and timely advice in the form of high quality reports tabled in Parliament, in respect of the CPP; • Independent observers are of the view that the Chief Actuary provides expert and timely advice in the form of high quality reports on the Public Sector Pension & Insurance Plans tabled in Parliament; • External auditor is of the view that the Chief Actuary provides expert and timely advice in the form of high quality and timely actuarial reports, in respect of the Canada Student Loans Program.

Financial Resources: ($ millions)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$4.9	$5.1	$5.1

Human Resources: (FTEs)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
34	34	34

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit for tabling in Parliament, the 2005-2006 to 2007-2008 Report on Plans and Priorities (RPP) for Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities*.

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It uses an approved program activity architecture (PAA) structure;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved, planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat.

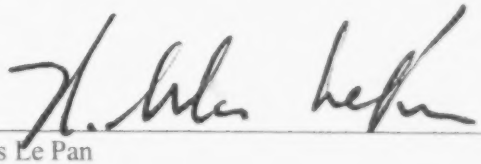

Nicholas Le Pan
Superintendent

ORGANIZATIONAL INFORMATION

OSFI comprises three sectors (see organization chart below), each headed by an Assistant Superintendent. Each sector works interdependently to achieve OSFI's strategic outcomes. In addition, there is an independent Internal Audit and Consulting function that reports directly to the Superintendent. The Office of the Chief Actuary (OCA) was created within the organization as a separate unit to provide effective actuarial and other services to the Government of Canada and provincial governments that are Canada Pension Plan (CPP) stakeholders.

OSFI Organization Chart, as at December 2004

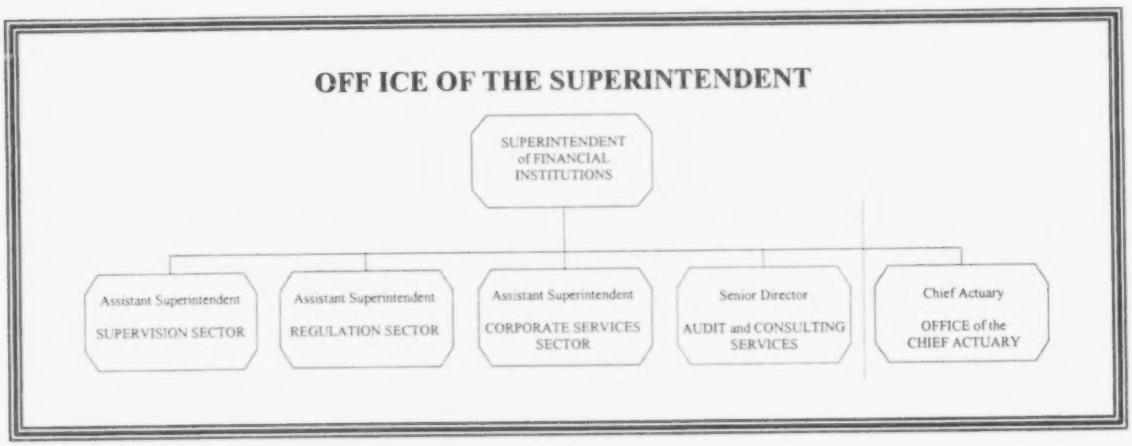

Workforce

As at December 31, 2004, OSFI employed 444 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

OSFI's work requires the effort and attention of multidisciplinary teams. It requires a combination of broad perspective and in-depth expertise. OSFI builds excellence into its culture, and encourages continuous learning through teamwork, professional development and training opportunities, and the provision and support of advanced technologies.

OSFI's unique work environment benefits from a full spectrum of professional experience and expertise, drawing on the talents of recent graduates, as well as seasoned industry and regulatory experts.

Chart of Full-time Equivalent Headcount

	As at March 31, 2004	% of total	As at December 31, 2004	% of total
Corporate Services	114	25%	114	25%
Supervision	217	47%	207	47%
Regulation	100	22%	98	22%
OCA	26	6%	25	6%
TOTAL	457	100%	444	100%

Key Partners

OSFI works with a number of key partners in advancing its strategic outcomes. Together, these departments and agencies constitute Canada's network of financial regulation and supervision and provide a system of deposit insurance. On a federal level, partnering organizations include the Department of Finance (http://www.fin.gc.ca), the Bank of Canada (http://www.bank-banque-canada.ca), the Canada Deposit Insurance Corporation (http://www.cdic.ca), the Financial Consumer Agency of Canada (http://www.fcac-acfc.gc.ca), and the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (http://www.fintrac.gc.ca) among others. In addition, OSFI collaborates with provincial and territorial supervisory and regulatory agencies, as necessary, with private-sector organizations and associations, particularly in rule making. OSFI plays a key role in the International Association of Insurance Supervisors (http://www.iaisweb.org) and international organizations such as the Basel Committee on Banking Supervision (http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/issues/basel).

Maintaining good relationships with these organizations is critical to OSFI's success. OSFI reviews, on an annual basis, its involvement with these organizations to ensure it is maximizing the effective use of resources.

Financial and Other Tables

This section presents a number of financial tables that detail OSFI's Expenditures and Revenues for the planning period. Tables 1 to 6 are provided in accordance with Treasury Board requirements. The remaining tables offer additional information on User Fees and Regulatory Initiatives.

Background

OSFI recovers its costs from several revenue sources. Costs for risk assessment and intervention (supervision), approvals and rule making are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

The amount charged to individual institutions for OSFI's main activities of supervision, approvals and rule making is determined in several ways. In general, the system is designed to allocate costs based on the approximate amount of time spent supervising and regulating institutions. As a result, well-managed, lower-risk institutions and those with fewer approvals bear a smaller share of OSFI's costs.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Problem (staged) institutions are assessed a surcharge approximating the extra supervision resources required.

OSFI also receives revenues for cost-recovered services. These include revenues from the Canadian International Development Agency (CIDA) for international assistance, revenues from provinces for whom OSFI does supervision on contract, and revenues from other federal agencies for whom OSFI provides administrative support. Starting in 2002-2003, cost-recovered services revenue also included amounts charged separately to major banks for the implementation of the internal ratings-based approach of the New Basel Capital Accord.

The remainder of the costs of risk assessment and intervention, approvals and rule making are recovered through base assessments against institutions and private pension plans fees according to various formulae. Effective 2002-2003, OSFI began collecting late and erroneous filing penalties from financial institutions that submit late and/or erroneous financial and non-financial returns. These penalties are billed quarterly, collected and remitted to the Consolidated Revenue Fund. By regulation, OSFI cannot use these funds, which are recorded as non-respendable revenue, to reduce the amount that it assesses the industry in respect of its operating costs.

The Office of the Chief Actuary is funded by fees charged for actuarial services and in part by an annual parliamentary appropriation for services to the Government of Canada related to public pensions.

Financial Tables

OSFI continues to re-evaluate its programs to ensure that they contribute to OSFI's mandate and are efficiently managed. In so doing, OSFI has been successful at minimizing on going operating cost increases and at judiciously managing its human resources in optimal ways. As a

result, OSFI's human resources (FTEs) remain flat over the planning period and this trend is expected to continue.

Total spending over the planning period is declining as two large capital projects that started in previous fiscal years are being completed. The accommodation optimization project to downsize space so as to contain lease costs is expected to be completed by April 2006. As well, the final phases of our Enabling Technology projects[2] will be implemented. As a result, we are planning a reduction in technology investments over the planning period.

The original total planned spending for 2004-2005 was $712 thousand, and this amount has been reduced by $25 thousand to $687 thousand. The planned increase to $755 thousand in 2005-2006 and beyond is related to adjustments granted by the Treasury Board for collective agreements.

OSFI's total planned spending and full-time equivalent (FTE) complement over the three-year planning period are displayed in the following table.

[2] Refer to OSFI's 2004-2005 Report on Plans and Priorities, page 24, at the following web link: http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/documents/osfireports/docs/OSFI_RPP_2004-05_e.pdf

TABLE 1: OSFI PLANNED SPENDING AND FULL-TIME EQUIVALENTS

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Regulation and supervision of federally regulated financial institutions	75,912	**73,210**	71,979	71,979
Regulation and supervision of federally regulated private pension plans	4,625	**4,204**	3,888	3,888
International Assistance	1,628	**1,631**	1,770	1,770
Office of the Chief Actuary (OCA)	4,724	**4,874**	5,091	5,091
Budgetary Main Estimates (gross)	86,889	**83,919**	82,728	82,728
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	86,177	**83,164**	81,973	81,973
Total Main Estimates	712	**755**	755	755
Adjustments: OSFI portion of $1B Government Re-allocation exercise	25			
Total Adjustments	25	**0**	0	0
Total Planned Spending	687	**755**	755	755
Total Planned Spending	687	**755**	755	755
Less: Non-respendable revenue	325	**302**	212	212
Plus: Cost of services received without charge				
Net cost of Program	362	**453**	543	543
Full Time Equivalents	469	**474**	470	470

The next table outlines OSFI's 2005-2006 expenditures by Activity. During 2004-2005, OSFI modified its existing cost allocation methodology to adapt it to its Program Activity Architecture (PAA) and to prepare for the mandatory Receiver General requirement, effective April 2005, to report monthly results by activity.

The expenditures of each activity in Table 2 include a share of OSFI's Corporate Services costs, which have been allocated in a consistent manner to accurately reflect the total cost of each activity; to support equitable billing; and to support the Treasury Board requirement to

understand Government-Wide Corporate Services and fully-loaded program costs. OSFI's largest activity is the Regulation and supervision of federally regulated financial institutions, which utilizes approximately 85% of OSFI's resources. The net cost of the Office of the Chief Actuary activity is funded by an annual parliamentary appropriation for actuarial services to the Government of Canada related to Public Pensions.

TABLE 2: PROGRAM BY ACTIVITY ($ THOUSANDS)

2005-2006										
	Budgetary						Non-Budgetary			
PROGRAM ACTIVITY	Operating	Capital	Grants and Contributions	Gross	Revenue	Net	Loans, Investments and Advances	Total Main Estimates	Adjustments (planned spending not in Main Estimates)	Total Planned Spending
Regulation and supervision of federally regulated financial institutions	67,159	6,051	0	73,210	73,210	0	0	0	0	**0**
Regulation and supervision of federally regulated private pension plans	3,908	297	0	4,204	4,205	0	0	0	0	**0**
International Assistance	1,514	116	0	1,631	1,630	0	0	0	0	**0**
Office of the Chief Actuary (OCA)	4,789	85	0	4,874	4,119	755	0	0	0	**755**
Total	**77,370**	**6,549**	**0**	**83,919**	**83,164**	**755**	**0**	**0**	**0**	**755**

Note: Corporate Services costs are allocated over the activities based on direct human resources costs

As indicated in the commentary for Table 1, the main driver of the changes in OSFI's costs for the planning period is the winding down of significant capital projects. The accommodation optimization project affects all program activities, whereas the majority of the Information Technology investments are directly related to the regulation and supervision of financial institutions activity. The table below details this change by program activity.

TABLE 3: SUMMARY OF CAPITAL SPENDING BY PROGRAM ACTIVITY

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Office of the Superintendent of Financial Institutions				
Regulation and supervision of federally regulated financial institutions	8,333	**6,051**	2,524	2,524
Regulation and supervision of federally regulated private pension plans	359	**297**	71	71
International Assistance	134	**116**	33	33
Office of the Chief Actuary (OCA)	98	**85**	82	82
Total	8,924	**6,549**	2,710	2,710

Table 4 below illustrates sources of respendable and non-respendable revenue presented on the cash basis, however OSFI recovers its costs through assessments and user fees billed on the accrual basis of accounting.[3] The bulk of cost recovered services in Regulation and Supervision of federally regulated financial institutions in 2004-2005 and 2005-2006 relates to the Internal Ratings Based (IRB) implementation project which is charged directly to the major banks. On this basis, the expected assessment increase for 2005-2006 will be in the range of 5%.

TABLE 4: SOURCES OF RESPENDABLE AND NON-RESPENDABLE REVENUE

($ thousands)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
Office of the Superintendent of Financial Institutions				
Regulation and supervision of federally regulated financial institutions				
Sources of respendable revenue				
Base Assessments	68,100	**64,785**	64,785	64,785

[3] OSFI's financial statements are prepared using GAAP, are audited annually by the Office of the Auditor General and are published in OSFI's Annual Report. OSFI's annual reports can be accessed at http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/about/reports/index.asp

User Fees and Charges	5,258	**5,717**	5,726	5,726
Cost Recovered Services	2,554	**2,708**	1,468	1,468
	75,912	**73,210**	71,979	71,979
Regulation and supervision of federally regulated private pension plans				
Source of respendable revenue				
Pension Fees	4,625	**4,205**	3,888	3,888
	4,625	**4,205**	3,888	3,888
International Assistance				
Sources of respendable revenue				
Base Assessments	428	**555**	675	675
Cost Recovered Services	1,200	**1,075**	1,095	1,095
	1,628	**1,630**	1,770	1,770
Office of the Chief Actuary (OCA)				
Sources of respendable revenue				
User Fees and Charges	24	**35**	35	35
Cost Recovered Services	4,013	**4,084**	4,301	4,301
	4,037	**4,119**	4,336	4,336
Total Respendable Revenue	86,201	**83,164**	81,973	81,973

Non-Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
Office of the Superintendent of Financial Institutions				
Regulation and supervision of federally regulated financial institutions				
Source of non-respendable revenue				
Non-Respendable Filing Penalties	325	**302**	212	212
Total Non-Respendable Revenue	325	**302**	212	212
Total Respendable and Non-respendable Revenue	86,526	**83,466**	82,185	82,185

Tables 5 and 6a provide additional information to illustrate total Government of Canada expenditures that are related to OSFI. Table 6b identifies the total amount that OSFI will contribute to employee benefit plans.

TABLE 5: NET COST OF AGENCY FOR THE ESTIMATES YEAR

	2005-2006				
($ thousands)	Regulation and supervision of federally regulated financial institutions	Regulation and supervision of federally regulated private pension plans	Inter-national Assistance	Office of the Chief Actuary (OCA)	**Total**
Total Planned Spending	0	0	0	755	**755**
Plus: Services Received without Charge					
Audit fees from Office of the Auditor General					**80**
Less: Non-respendable Revenue	302				**302**
2005-2006 Net cost of Agency	**(302)**	**0**	**0**	**755**	**533**

TABLE 6A: VOTED ITEMS LISTED IN MAIN ESTIMATES

Vote Item		2004-2005 Main Estimates	**2005-2006 Main Estimates**
35	Operating expenditures	712	755
	Total Agency	712	755

TABLE 6B: STATUTORY ITEMS LISTED IN MAIN ESTIMATES

Statutory Item		2004-2005 Main Estimates	**2005-2006 Main Estimates**
(S)	Contributions to employee benefit plans	12,207	12,960
	Total Agency	12,207	12,960

TABLE 7: MAJOR REGULATORY INITIATIVES

Legislative Acts and/or Regulations	Purpose of regulatory initiative	Expected results
Administrative Monetary Penalties (OSFI) Regulations	The Regulations will implement an administrative monetary penalties regime pursuant to which the Superintendent could impose a penalty in respect of specific violations of the federal financial institutions statutes. The Regulations will designate the specific provisions that will be subject to the penalties. In addition, to consolidate OSFI's penalties regime, the *Filing Penalties (OSFI) Regulations* will be subsumed into these Regulations and repealed concurrently with their coming into force.	The administrative monetary penalties regime is intended to encourage federally regulated financial institutions to comply with their governing statute and is not designed to be punitive. By encouraging compliance, the regime will assist OSFI in pursuing its mandate of protecting the rights and interests of depositors, policyholders and creditors of FRFIs.
Classes of Insurance	The Schedule to the *Insurance Companies Act* is being revised to reduce the current number of insurance classes and to form the basis for federal class definitions to be harmonized with most provincial and territorial definitions.	The number of insurance classes will be reduced from over 50 classes used by federal, provincial and territorial jurisdictions to 17 harmonized classes. Also, class definitions will be harmonized, which will reduce the administrative burden and cost to insurers.
Full funding on Plan Termination of pension plans	The proposed amendments stipulate that when a defined benefit (DB) plan is terminated, the employer must pay into the plan the amount necessary to fund the full benefits promised to plan members at the date of termination. Current Regulations require only that the employer pay into the plan all amounts owed, but not yet remitted, at the time of the termination, including any outstanding special payments.	The amendments will achieve better protection for plan members. The proposal to fully fund benefits on plan termination was mentioned in the July 2000 Consultation Paper on Funding Requirements.
Generic Solvency Funding Deficiency Regulations for pension plans	The Regulations will permit certain entities, under special circumstances, and provided certain conditions are met, to amortize solvency deficiencies in the company's pension plans over a longer period than set out in the *Pension Benefits Standards Regulations*, 1985 (PBSR).	The Regulations will help protect the interests of plan members and other beneficiaries by providing certain entities, under certain circumstances, and provided certain conditions are met, with flexibility in the financing of pension plan deficits.
Related Party of a Retail Association Regulations	The Regulations will more clearly define related parties of a retail association by excluding certain parties that are not in a position of influence or control.	The Regulations will exclude members that are not in a position of influence or control from being a related party of a retail association. While recognizing unique differences between federal associations and other financial institutions, the Regulations would achieve more consistent application of related party regimes among federally regulated financial institutions.
Void Amendment	The Regulations will implement a provision in the *Pension Benefits Standards Act, 1985* that would, unless the Superintendent authorizes the amendment, void any amendment to a pension plan if the solvency ratio of the plan would fall below the prescribed ratio. This would prevent significantly under-funded plans from implementing benefit improvements if those improvements would further reduce the plan's funded position.	The Regulations will reduce the risk that under-funding of private, defined benefit pension plans could lead to less than full payout of promised benefits.

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST

OSFI Program Support

Program Support at OSFI includes: Finance and Administration, Information Technology, Legal, Communications, and Human Resources. To facilitate government-wide roll-ups, the costs of these program-support activities are allocated to each program activity to show full program cost. At the same time, OSFI has identified two priorities (priorities #7 and #8 below) with specific initiatives that will support all programs (listed under Section I as Program support- related priorities).

Program Support Activities	
Description	OSFI's Program Activities are supported by Corporate-wide Activities, whose costs are allocated to each Program Activity. These activities consist of Finance and Administration, Information Technology, Legal, Communications, and Human Resources.
Related Priority	Priority #7 High quality of internal governance and related reporting; Priority #8 Resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities
Expected Results	Key Expected Results • OSFI's financial results accurately reflect the financial position of OSFI • Motivated and skilled workforce • High quality staff • Operational units are operating within applicable policies, acts and guidelines • Operational units within program support are efficient i.e. deliver services at reasonable cost and turn-around time relative to peers • Cost-effective and robust technology infrastructure
Performance Measure(s)	Key Performance Measures • OAG audits confirm good financial controls • Employee Survey finds that OSFI employees are motivated • Knowledgeable observers are of the view that OSFI has high quality staff; • Internal Audit finding that Operational Controls are in place and Operational units are operating within applicable policies, acts and guidelines • External reviewers find OSFI's Program Support to be efficient • Internal tracking of IM/IT infrastructure performance

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue :BT31-2/2006-III-17
ISBN 0-660-62749-3

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur les plans et les priorités

pour les exercices 2005-2006 à 2007-2008

Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I APERÇU 5

MESSAGE DU SURINTENDANT 7
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 9
PLANS ET PRIORITÉS DU BSIF 12
Entités réglementées 12
Cadre de responsabilisation du BSIF 13
Activités de programme 15
Analyse de conjoncture 16
Contexte économique et financier 17
Cadre stratégique 18
Menaces et risques clés 20
Plans et priorités du BSIF 22

SECTION II ANALYSE DES ACTIVITÉS PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE 27

ANALYSE PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME 29
1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales 29
1.1.1 Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention 30
1.1.2 Sous-activité de programme : Établissement de règles 30
1.1.3 Sous-activité de programme : Agrément 31
1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux 31
1.3 Activité de programme : Aide internationale 32
2.1 Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef (BAC) 33

SECTION III RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 35

DÉCLARATION DE LA DIRECTION 37
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION 38
Tableaux, financiers et autres 40
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN DU BSIF 42
TABLEAU 2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR ACTIVITÉ (000 $) 44
TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME .. 45
TABLEAU 4 : SOURCES DE REVENUS DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES 46
TABLEAU 5 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE 48
TABLEAU 6A : CRÉDITS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 48
TABLEAU 6B : CRÉDITS LÉGISLATIFS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 48
TABLEAU 7 : PRINCIPALES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES 49

SECTION IV AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT 51

SOUTIEN DU PROGRAMME DU BSIF 53

SECTION I

APERÇU

MESSAGE DU SURINTENDANT

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour les exercices 2005-2006 à 2007-2008.

Le Canada a la chance de pouvoir compter sur l'un des systèmes financiers les plus solides qui soient, ce qui contribue à la vigueur et à la puissance innovatrice de l'économie canadienne et protège les épargnes des Canadiens et des Canadiennes. Toutefois, le contexte — intérieur et international — dans lequel le BSIF évolue est fluide. Le maintien d'une grande confiance dans la sûreté des fonds confiés aux institutions financières canadiennes et de son statut d'organisme de réglementation prudentielle de premier rang doté d'un système de surveillance moderne occupent une place prépondérante dans les plans et les priorités du BSIF.

Le BSIF est le principal organisme de réglementation de toutes les institutions financières à charte fédérale du Canada, ainsi que des régimes de retraite privés fédéraux. À titre d'entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement fédéral. Par-dessus tout, et sans restreindre indûment la compétitivité, le BSIF promeut un cadre de réglementation moderne qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Ce cadre aide également les institutions financières à traiter avec les Canadiens et les Canadiennes, de même qu'avec leurs contreparties, au pays comme à l'étranger.

Des mécanismes efficaces d'évaluation des risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite privés, des programmes visent à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines, de même que la capacité et la volonté d'intervenir promptement pour éviter ou minimiser les problèmes d'ordre prudentiel auprès des institutions financières et des régimes de retraite réglementés demeureront des ingrédients clés des activités du BSIF en matière de réglementation et de surveillance.

Outre l'intervention face aux problèmes prudentiels nouveaux, le besoin d'élaborer des règlements qui permettent aux institutions financières du Canada de profiter de règles du jeu équitables par rapport à leurs concurrents internationaux est un défi constant. Par exemple, au cours des prochaines années, le BSIF contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles versions des règles internationales sur les fonds propres à l'intention des banques, et il participera à l'examen des normes internationales régissant le capital des assureurs.

Les priorités du BSIF dépendront des décisions stratégiques du gouvernement sur deux questions clés : les fusions interpiliers ou entre grandes banques et la réduction de tout chevauchement des activités du BSIF et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Au moment de la rédaction du présent document, les orientations du gouvernement et les résultats connexes

manquent de clarté. En outre, les normes canadiennes sur la gouvernance et les pratiques comptables des institutions sont en train d'être renforcées, et la pertinence de certaines des normes de capitalisation des pensions sera réexaminée. Le BSIF contribue activement à ces dossiers en raison de leur incidence sur son mandat. Il participe également à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LCRPC/FAT) en évaluant la pertinence des mesures que déploient les institutions financières réglementées à cet égard.

Le présent document a été modifié par rapport à sa version des années précédentes dans le but de souscrire aux objectifs du gouvernement qui souhaite améliorer la qualité et élargir la gamme des renseignements sur le rendement qui sont communiqués aux Canadiens et aux Canadiennes. Le BSIF a apporté des modifications visant à améliorer sa structure de rapport, conformément à l'initiative d'Architecture d'activités de programme (AAP) du gouvernement, et instauré ces transformations. Le présent document fournit aux parlementaires et au public un résumé concis des activités du BSIF et des défis qu'il anticipe, des priorités qu'il entend poursuivre au cours des trois prochaines années et des ressources qu'il compte utiliser à l'appui de ses objectifs stratégiques.

Pendant les années à venir, le BSIF prévoit consacrer un peu plus de ressources à la surveillance des régimes de retraite et à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En même temps, nos investissements dans la technologie et l'amélioration de nos processus ont permis de réaliser des économies appréciables dans d'autres secteurs d'activités.

Au cours de la prochaine période de planification, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) effectuera un examen actuariel triennal du Programme de la sécurité de la vieillesse, de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) et des régimes de retraite des parlementaires et des juges, selon les règles prescrites dans les lois respectives, conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*. Les résultats de ces examens seront communiqués aux ministres compétents sous forme de rapports qui seront déposés à la Chambre des communes. Le Programme canadien de prêts aux étudiants fera également l'objet d'un examen actuariel dans le cadre duquel le BAC évaluera le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du Programme.

Les activités et les initiatives du BSIF font partie d'une infrastructure moderne qui appuie le système financier et l'économie du Canada. La vitalité de ces deux éléments est essentielle à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens, qui constitue la priorité constante du gouvernement du Canada.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison d'être

Le mandat législatif du BSIF a été établi en 1996 et ne devrait pas être modifié au cours de la période de planification de 2005 à 2008[1]. En vertu de la législation, le BSIF a pour mandat :

- de surveiller les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- d'aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et de prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre ou de forcer la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- de surveiller et d'évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

En s'acquittant de ce mandat, le BSIF contribue à la confiance du public dans le système financier.

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent aussi dûment compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent également aux gestionnaires, aux conseils d'administration et aux administrateurs des régimes de retraite la responsabilité de dernière instance et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), qui fait partie du BSIF, fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada.

Deux objectifs stratégiques sont déterminants pour la réalisation de la mission du BSIF et essentiels à sa contribution au système financier du Canada :

1. *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues.* Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.

2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.* Le BSIF s'acquitte de cette tâche au moyen des activités du BAC, qui prodigue en temps opportun des conseils exacts sur la situation de divers régimes de retraite de l'État et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

[1] Le présent document ne traite pas des modifications qui pourraient découler de l'examen des problèmes de chevauchement et de double emploi entre le BSIF et la SADC par le ministre des Finances.

Ressources financières (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
83,9	82,7	82,7

Ressources humaines (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
474	470	470

Priorités

	Type	Dépenses prévues (M$)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priorité 1 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun	Activité permanente	52,2	51,1	51,1
Priorité 2 Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales	Activité permanente	11,5	11,6	11,6
Priorité 3 Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente	Activité permanente	9,5	9,2	9,2
Priorité 4 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente	Activité permanente	4,2	3,9	3,9

	Type	Dépenses prévues (M$)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priorité 5 Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale	Engagement pris dans le cadre du RMR précédent	1,6	1,8	1,8
Priorité 6 Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels	Activité permanente	4,9	5,1	5,1
Priorité 7 Soumettre des rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes.	Nouvelle priorité	Le coût de cette priorité est inclus dans celui des priorités 1 et 6 qui précèdent		
Priorité 8 Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation	Activité permanente	Le coût de cette priorité est inclus dans celui des priorités 1 et 6 qui précèdent		

PLANS ET PRIORITÉS DU BSIF

Les plans et les priorités du BSIF appuient l'ensemble des priorités budgétaires et économiques du gouvernement exposées par le Premier ministre dans son Adresse en réponse au discours du Trône du 5 octobre 2004 : « Les priorités de notre gouvernement répondent aux objectifs de notre pays : la prospérité, les possibilités et la sécurité pour le Canada d'aujourd'hui, pour le Canada de demain... [Elles traduisent] la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour créer les conditions dans lesquelles les Canadiens pourront prospérer... [En] notre capacité de gouvernement, nous veillerons à ce que le Canada et les Canadiens demeurent concurrentiels dans l'économie mondiale. »

Les objectifs stratégiques du BSIF, que sous-tendent nos plans et nos priorités, reflètent foncièrement les priorités plus générales du gouvernement. Un système financier qui fonctionne bien, et qui a toute la confiance des consommateurs et des autres intervenants, au Canada comme à l'étranger, qui traitent avec les institutions financières contribue nettement à la performance de l'économie canadienne. La réalisation des objectifs stratégiques du BSIF, que partagent d'autres institutions partenaires au sein du gouvernement et du secteur privé, fournit une assise essentielle pour une économie productive et concurrentielle. Elle procure donc des avantages appréciables aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le BAC assure la transparence du système canadien de revenu de retraite en élaborant et en déposant auprès du Parlement des rapports actuariels périodiques sur le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public.

Les activités et les programmes du BSIF, conçus pour renforcer la sûreté et la solidité des institutions financières, jouent un rôle clé dans le cadre de réglementation qui sous-tend le système financier, élément essentiel au maintien de la compétitivité au sein de l'économie mondiale.

Le BSIF appuie en outre la priorité du gouvernement qui consiste à garantir la sécurité des Canadiens en participant à la lutte contre le financement des activités terroristes et le recyclage des produits de la criminalité (LRPC/LFAT). À cette fin, le BSIF fournit des consignes et procède à des examens de surveillance visant le fonctionnement des programmes adoptés par les institutions financières pour se conformer aux exigences de la LPRC/LFAT.

Entités réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale. Au 31 mars 2004, ces 1 699 entités géraient des actifs totalisant 2 530 milliards de dollars.

Nombre et actifs des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux

	Institutions de dépôts	Sociétés d'assurance-vie	Sociétés d'assurances multirisques	Régimes de retraite privés fédéraux	Total
Nombre d'entités	142	119	182	1 256	1 699
Actifs (G$)	2 028	334	77	91	2 530

Le BSIF surveille en outre certaines institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec les provinces en cause.

On trouvera des précisions à ce sujet sur le site Web du BSIF (http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/institutions.asp).

Cadre de responsabilisation du BSIF

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Il a par la suite été investi d'un mandat législatif précisant ses objectifs en matière de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. La Loi sur le BSIF stipule que le Bureau du surintendant des institutions financières relève du ministre des Finances. Elle précise également que le surintendant est le seul détenteur de l'exercice des pouvoirs que lui confèrent les dispositions législatives à caractère financier, et qu'il lui incombe de faire rapport au ministre de l'application des lois ayant trait aux institutions financières.

Le Cadre de responsabilisation du BSIF est composé de divers éléments. Le BSIF participe à des examens internationaux à reconnaissance officielle dirigés conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dans le but de déterminer si le BSIF rencontre les principes internationaux reconnus en matière de réglementation prudentielle. Il effectue régulièrement des sondages anonymes au sujet de ses opérations auprès d'observateurs compétents. Ces sondages portent tantôt sur un volet précis de ses activités, tantôt sur des enjeux d'ordre plus général, tel que la mesure dans laquelle il contribue à la confiance du public ou dans laquelle il se compare à d'autres organismes de réglementation. Les résultats de ces sondages sont affichés sur le site Web du BSIF. Avant d'adopter la version finale de nouvelles mesures d'application réglementaires, le BSIF réalise des consultations à grande échelle auprès des institutions financières, d'autres organismes gouvernementaux et de spécialistes de domaines précis. Il produit également un rapport annuel et confie chaque année la vérification de ses états financiers et des processus de contrôle qui s'y rattachent au Bureau du vérificateur général. Enfin, tel que mentionné dans ce document, le BSIF a également mis en œuvre une série de mesures qui lui permettent d'évaluer son rendement.

Le BSIF a récemment mis à jour son cadre de responsabilisation sur la base de la nouvelle AAP pangouvernementale. Le BSIF appliquait déjà un cadre semblable, et sa nouvelle AAP en fait une approche formelle.

Les activités du BSIF qui visent à contribuer à la confiance du public dans la sûreté et la solidité du système financier canadien sont au cœur de son mandat et jouent un rôle clé dans sa contribution au bien-être des Canadiens et des Canadiennes et au bon fonctionnement du système financier et du système de revenu de retraite du Canada. Le BSIF règlemente et surveille les institutions financières et les régimes de retraite privés en évaluant les risques systémiques, en faisant la promotion de saines pratiques commerciales et financières par le biais de règles et de consignes adéquates, en cernant les risques et les tendances propres à une institution et en intervenant en temps opportun, protégeant ainsi les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues.

Dans le cas des régimes de retraite de l'État, les activités du BAC contribuent à la confiance dans le système de revenu de retraite en fournissant des renseignements exacts et à jour sur la situation de ces mécanismes et sur les options qu'examinent les décideurs. Le cadre de responsabilisation du BAC attribue à l'actuaire en chef l'entière responsabilité des opinions actuarielles émanant de son bureau.

Le diagramme suivant illustre les liens entre les activités du BSIF, les résultats générés à l'appui des programmes et les objectifs stratégiques.

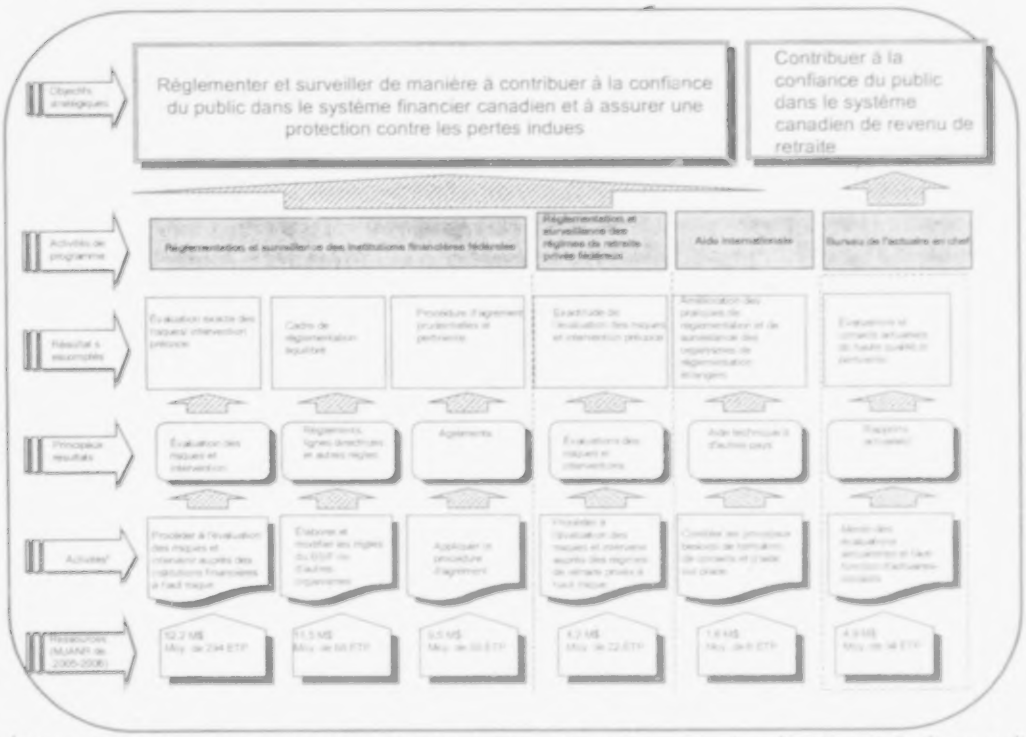
Objectifs stratégiques
Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à assurer une protection contre les pertes indues
Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite
Activités de programme
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux
Aide internationale
Bureau de l'actuaire en chef
Résultat s escomptés
Principaux résultats
Activités[2]
Ressources (MLANP de 2005-2006)

[1] *Régime de pensions du Canada, Sécurité de la vieillesse, Programme canadien de prêts aux étudiants et divers régimes de retraite et d'assurance du secteur public.*

[2] *Activités mettant plusieurs services à contribution. Les coûts et les ETP de ces services intégrés sont répartis entre les activités en fonction du coût direct des ressources humaines.*

Activités de programme

Trois *activités de programme* appuient le premier objectif stratégique du BSIF, qui consiste à réglementer et à surveiller les institutions financières et les régimes de retraite de manière à contribuer à la confiance du public.

1. *Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales*
   Cette *activité de programme* est déterminante pour la réalisation du mandat du BSIF de protéger les droits et les intérêts des déposants et des souscripteurs et de promouvoir un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Trois sous-activités en découlent :

   - L'évaluation des risques et l'intervention, c'est-à-dire la surveillance et la supervision des institutions financières et des régimes de retraite, le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux enjeux, et l'intervention en temps opportun pour protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
   - L'établissement de règles, c'est-à-dire l'émission de consignes et de règles, la contribution à l'élaboration des lois fédérales qui ont une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.
   - L'agrément de certains types de mesures prises par les institutions financières réglementées ou de transactions réalisées par ces dernières. Cela couvre deux types d'agréments distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.

   Les trois volets de ce programme de surveillance et de réglementation sont étroitement liés. La fonction de surveillant repose sur un cadre approprié de règles et de consignes. Dans certains cas, l'agrément est requis parce qu'une transaction proposée pourrait avoir une nette incidence sur le profil de risque de l'institution. L'approbation d'un tel changement exige une évaluation à la fois de réglementation et de surveillance. Les activités de surveillance mettent souvent au jour des questions devant faire l'objet de règles nouvelles ou modifiées.

   Comme l'indique son mandat, le BSIF doit aussi reconnaître que les institutions financières doivent pouvoir exercer une concurrence efficace. La sûreté et la solidité à long terme du système financier dépendent en bonne partie de la viabilité et de la prospérité des institutions réglementées. Le BSIF doit donc établir un juste équilibre entre la prudence et la nécessité de permettre aux institutions financières de prendre des risques raisonnables pour concurrencer et prospérer.

2. *Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux*
   Cette activité intègre l'évaluation du risque et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

3. *Aide internationale*
   Le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada qui ont pour but d'aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité comprend des initiatives d'appui à certains pays qui souhaitent accroître leur capacité de supervision et de réglementation. Ce programme est financé en bonne partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il est exécuté par le BSIF directement et par le biais de sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, de Toronto. Cette participation renforce les régimes de réglementation et de surveillance du système financier de ces administrations.

Les activités du BAC appuient la réalisation du deuxième objectif stratégique du BSIF, qui consiste à contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.

Le BAC fournit une gamme de services actuariels, en vertu de la législation, au RPC et à certains ministères fédéraux, dont la prestation de conseils d'experts en temps utile sous forme de rapports déposés devant le Parlement. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :

- *Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse* : Le BAC évalue les dépenses et les revenus à long terme et les obligations courantes du RPC et des régimes d'assurance et de retraite de l'État et les dépenses à long terme au titre de la Sécurité de la vieillesse, et prépare des rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière de ces programmes.
- *Autres régimes de retraite de l'État* : Le BAC prépare des rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière des régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.
- *Prêts d'études canadiens* : Depuis 2001, le BAC procède également à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) en évaluant le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du PCEP.

Analyse de conjoncture

À des fins de planification, le BSIF évalue chaque année les principales conditions économiques et financières au Canada et à l'étranger qui sont déterminantes pour la santé des institutions financières canadiennes. Il consulte la Banque du Canada et le ministère des Finances au sujet de leurs prévisions macroéconomiques. L'évaluation du BSIF tient également compte de l'apport de sources internationales comme le Forum sur la stabilité financière et d'autres organismes de réglementation. Ces renseignements s'ajoutent à ceux tirés de la propre expérience du BSIF dans l'application de ses programmes de réglementation et de surveillance et à l'évaluation de nos activités internes de gestion du risque d'entreprise (GRE).

Contexte économique et financier

Répercussions du scénario le plus probable sur le secteur financier

Banques : La situation financière des banques est saine. À l'heure actuelle, le problème pour certaines d'entre elles consiste à trouver une façon de poursuivre leur expansion et d'atteindre le taux de rendement visé sur un marché des plus concurrentiels. Le danger est que, en cherchant à accélérer leur croissance et leur taux de rendement, certaines banques assumeront des risques qu'il leur sera difficile de gérer ou de couvrir adéquatement.

Sociétés d'assurances de personnes : Les assureurs-vie des États-Unis, y compris les filiales américaines de sociétés canadiennes, devraient continuer de se remettre d'un effet combiné de la fragilité des marchés boursiers et des faibles taux d'intérêt. Il subsiste toutefois des préoccupations au sujet du rendement des rentes et des produits viagers en raison, à la fois, de la stagnation des marchés boursiers et de la compression des marges. On craint en outre que les capacités de gestion du risque ne soient pas proportionnelles aux risques pris en charge. De plus, l'augmentation rapide du coût des soins de santé aux États-Unis se répercutera sur les sociétés canadiennes actives sur le marché de l'assurance-santé aux États-Unis.

Sociétés d'assurances multirisques : Le rendement des secteurs des assurances multirisques et de la réassurance a nettement progressé depuis un an. Toutefois, le secteur des assurances multirisques est foncièrement volatil et la durée de la reprise en cours est incertaine. Les récents bénéfices ont attiré du capital neuf, ce qui engendre une concurrence plus vive. La volonté de conserver ce capital favorise à son tour la souscription de polices peu rentables. (Le net affaiblissement consécutif des modalités d'assurance est particulièrement préoccupant puisque cela constitue habituellement le principal indicateur d'une reprise de la souscription peu économique dans les branches d'assurances multirisques et d'assurance responsabilité.) L'évolution de la tarification au cours de la prochaine année sera déterminante pour la question de savoir si les activités de souscription de l'industrie demeureront rentables.

Régimes de retraite privés : Les indicateurs financiers et économiques font état de perspectives stables mais fragiles. Les faibles taux d'intérêt à long terme ont aggravé les déficits de solvabilité et un contexte de taux d'intérêt plus élevés atténuerait les problèmes de capitalisation des régimes de retraite. Bon nombre des régimes capitalisés à 80 % à l'heure actuelle seraient excédentaires si les taux d'intérêt augmentaient de 200 points de base. L'appréciation des marchés boursiers donnerait un coup de pouce supplémentaire à la situation de solvabilité des régimes.

Climat de concurrence des institutions financières et des régimes de retraite privés

Certains autres changements du contexte influent sur la planification des activités du BSIF.

Les grandes institutions financières évoluent dans un contexte international de plus en plus complexe. Les organismes de réglementation étrangers s'intéressent donc de plus en plus à la coopération transfrontalière. En qualité d'organisme de surveillance des opérations consolidées

des institutions financières canadiennes, le BSIF est également pressé d'évaluer davantage les risques soulevés par les activités transfrontalières et la capacité des institutions financières de les gérer. Le BSIF doit être attentif tant au besoin de coopérer avec les organismes étrangers de réglementation qu'à celui de protéger les intérêts et la confidentialité des institutions canadiennes.

Les institutions financières et les produits financiers sont de plus en plus complexes. C'est pourquoi les institutions financières recourent davantage à une gamme de techniques d'analyse et de mécanismes de transfert risque amélioré pour mieux gérer et mesurer leur exposition au risque. L'on craint toutefois que les processus de contrôle servant à gérer les nouveaux produits très innovateurs ne suivent pas l'évolution du risque inhérent. Cette tendance persistante influe sur toutes les institutions, grandes et petites.

La question de l'éthique en entreprise est beaucoup plus prépondérante. C'est ainsi que les organismes de réglementation autre que prudentielle, les commentateurs publics et les consommateurs de services financiers scrutent davantage la conduite des institutions financières sur les marchés. Dans certains cas, les activités acceptées de longue date ont fait l'objet d'un examen des plus critiques. L'impact financier sur les institutions financières fédérales peut être important et incertain en raison du contexte juridique et de l'impact connexe d'une réputation entachée.

Le public s'intéresse davantage aux régimes de retraite privés, ce qui pèse sur la situation financière et le risque de réputation des répondants. Que leurs questions portent sur le traitement de l'excédent ou la façon de composer avec les régimes sous-capitalisés, de nombreux répondants mettent en cause la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées.

La capacité des institutions financières et de leurs organismes de réglementation de réagir adéquatement à une crise est aussi très importante. Cela est d'autant plus vrai en raison du risque accru d'activités à caractère terroriste. De nombreux pays, dont le Canada, consacrent davantage d'efforts et de ressources à la détection et à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Cadre stratégique

L'évolution rapide des règles régissant les institutions financières fédérales, particulièrement en ce qui touche la comptabilité et le contrôle des états financiers, se poursuit. Ces changements pourraient accroître la volatilité des bénéfices, et les pratiques actuelles de gestion du risque pourraient ne pas offrir un soutien adéquat. Le BSIF donnera suite aux initiatives stratégiques intérieures et internationales suivantes au cours de la période de planification :

1. **L'évolution des pratiques comptables** sera un facteur de risque et de complexité supplémentaire. L'évolution des règles comptables et les pressions en faveur d'une harmonisation internationale des normes de comptabilité et de vérification devraient persister. Certains changements proposés sont complexes et auront d'importantes répercussions sur la situation financière et le capital des institutions financières. À titre

d'exemple, citons la mesure où les nouvelles règles exigent l'emploi des justes valeurs, l'impact sur les méthodes d'examen, la façon dont les entités exercent des opérations de couverture et l'élaboration de normes internationales sur le passif des polices.

2. **Le Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres du Comité de Bâle** aura d'importantes répercussions sur les institutions financières et sur le BSFI. Plus particulièrement, le Nouveau dispositif encouragera les banques de plus grande envergure à utiliser les indicateurs de risque plus rigoureux à l'échelle de l'entreprise pour mesurer le rendement de leurs activités et alimenter l'évaluation interne de leurs besoins de fonds propres. Il pourrait en résulter des changements de la gamme des activités de certaines banques alors que ces dernières s'adaptent aux nouvelles règles sur les fonds propres et concilient les risques et les avantages de leur portefeuille. Le Nouveau dispositif obligera le BSIF à faire usage de compétences multidisciplinaires de manière efficace et coordonnée pour évaluer la position de fonds propres des banques et mettre la politique à jour de façon continue. Les efforts de mise en œuvre des banques canadiennes et du BSIF sont bien avancés, mais l'orientation et les progrès devront être maintenus. L'entrée en vigueur prochaine du Nouveau dispositif et les événements observés sur le marché obligent également les banques et les organismes de réglementation à insister davantage sur la mesure et la gestion du risque opérationnel et sur la relation entre ce risque et les fonds propres détenus par les banques. La souplesse des nouvelles règles à cet égard et l'absence de normes à l'échelle de l'industrie font qu'il est plus difficile de garantir la mise en œuvre raisonnable des nouvelles règles.

   Le Nouveau dispositif a été approuvé, mais certaines questions devront être étudiées plus à fond. Ce peaufinage pourra déboucher sur d'autres changements de l'impact prévu du Nouveau dispositif sur les institutions canadiennes. Une mise en œuvre efficace dépend d'une plus grande coopération à l'échelle internationale en matière de réglementation.

3. **Le contexte international de la réglementation** continuera de presser le BSIF d'élaborer des règles concurrentielles à l'échelle planétaire. Il s'agit notamment de fournir des règles qui ne minent pas indûment la compétitivité des multinationales canadiennes et de veiller à ce que le cadre de réglementation du BSIF soit solide au plan prudentiel.

   Certaines administrations étrangères réexaminent des éléments clés de leurs cadres de réglementation des sociétés d'assurances et renforcent leurs règles. L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) fait la promotion de normes internationales d'assurance mieux harmonisées, et son influence s'accroît. C'est ainsi que des normes internationales de réglementation et de surveillance sont en préparation. Ces dernières engloberont des principes visant les régimes d'adéquation du capital et de solvabilité, de même que la réassurance. En outre, l'AICA participe aux activités du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) sur les normes de comptabilisation des contrats d'assurance.

4. **D'autres initiatives législatives ou de politique gouvernementale** s'annoncent qui pourraient avoir des répercussions sur le BSIF et le secteur financier. Les plus importantes sont les suivantes :
    - la politique ultime du gouvernement du Canada à l'égard des fusions entre grandes banques ou interpiliers et à l'égard de certaines propositions visant à faciliter un accroissement de la concurrence dans le cadre du débat sur les fusions (p. ex., permettre aux succursales de banques étrangères d'accepter des dépôts de détail);
    - toute décision résultant des avis sollicités par le ministre des Finances afin de réduire le chevauchement et le double emploi entre le BSIF et la SADC;
    - les projets de nature législative, comme le projet de loi sur la gouvernance d'entreprise en préparation et l'examen des lois régissant les institutions financières, puisqu'elle renferment une disposition prévoyant leur échéance en 2006;
    - l'insistance accrue de certains groupes d'intérêts sur les questions de capitalisation des régimes de retraite, y compris la capitalisation des déficits à la cessation, les récents jugements des tribunaux sur le traitement de l'excédent et le fait que les répondants des régimes de retraite craignent davantage que le régime législatif et réglementaire en place ne pénalise les régimes à prestations déterminées. Toutefois, un assouplissement excessif des exigences de capitalisation pourrait miner la protection des retraités.

    Il subsiste beaucoup d'incertitude quant à l'orientation possible de ces initiatives et à leur calendrier. Dans chaque cas, le BSIF participera à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute proposition législative soumise au Parlement par le gouvernement fédéral en insistant sur les questions de nature prudentielle relevant de son mandat.

Menaces et risques clés

Le contexte dans lequel le BSIF évolue comporte un certain nombre de risques et de défis pour la réalisation de son mandat. Tout en ayant peu de chances de se concrétiser, certains de ces risques auraient d'importantes répercussions, alors que d'autres sont plus probables mais auraient moins d'incidence. La capacité du BSIF de réaliser ses objectifs dépendra de l'efficacité avec laquelle il peut évaluer les risques et en établir la priorité, que ce soit du point de vue de la probabilité de survenance ou de l'ampleur des retombées, puis élaborer des stratégies dans les domaines où l'exposition au risque est la plus élevée.

Grâce à un processus de GRE, le BSIF a cerné certains éléments de risque pour ses activités, et il a évalué l'adéquation des mesures d'atténuation de ces derniers en tenant compte à la fois des changements en cours et prévus. Certains aspects plus à risque dont on juge qu'ils pourraient être insuffisamment contrôlés feront l'objet de mesures plus rigoureuses. Pour d'autres, on estime que les ressources et les activités courantes sont adéquates, mais il sera important de les surveiller pour s'assurer que les contrôles demeurent appropriés, surtout puisque les changements du cadre opérationnel du BSIF pourraient modifier l'impact ou la probabilité de survenance de ces risques.

Voici quelques-uns des risques plus épineux auxquels le BSIF est confronté :

- Si le BSIF ne parvient pas à cerner en temps opportun les problèmes importants touchant les institutions financières qu'il réglemente, ou s'il n'intervient pas de manière efficace, les répercussions pour les déposants ou les souscripteurs et le secteur financier pourraient être importantes. De même, si le BSIF omet de constater une détérioration plus marquée des régimes de retraite privés ou d'y réagir de manière efficace, les participants de ces régimes pourraient subir des pertes.

- Les crimes économiques et les événements liés au terrorisme peuvent poser un risque significatif pour la réputation et l'intégrité des institutions financières. Le BSIF doit être en mesure d'aider d'autres organismes, comme le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE), à déceler et à contrer ces activités.

- L'accroissement des activités étrangères de certaines institutions financières canadiennes relevant du BSIF fait qu'il est plus difficile pour ce dernier d'exercer une surveillance efficace, complète et consolidée et taxe l'ensemble de ses ressources. Les défis connexes englobent le besoin de participer à des tribunes internationales, de veiller à ce que le Cadre de surveillance du BSIF demeure approprié, en plus de maintenir et d'améliorer les relations avec les autres organismes de réglementation. Sur ce dernier point, les changements comme l'adoption du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres ont ajouté aux pressions incitant le BSIF à élargir et à pousser plus loin sa coopération avec les autres organismes de réglementation. Le recours accru de ces derniers au BSIF fait que la qualité de ses travaux est scrutée de plus près.

- Des changements imminents des régimes de comptabilité et de capital auront d'importantes répercussions sur les institutions financières réglementées. Ces dernières doivent être bien outillées pour comprendre les retombées et relever les défis possibles au plan de la mise en œuvre. En outre, la revendication accrue de la transparence des questions actuarielles touchant les sociétés d'assurances fédérales presse le BSIF et les sociétés elles-mêmes de réagir de façon appropriée.

- Les récents événements montrent que le risque de graves incidents défavorables imprévus est élevé et obligent le BSIF à mettre à jour périodiquement son évaluation quant à l'adéquation de la capacité des institutions financières de poursuivre et de reprendre leurs activités. Le BSIF doit aussi revoir sa propre capacité de réagir de manière efficace en situation de crise.

- Le fait que l'on demande de plus en plus aux entités gouvernementales de rendre des comptes et d'améliorer leurs pratiques de gestion oblige le BSIF à faire en sorte que les ressources qu'il consacre à ces initiatives reflètent la contribution de ces dernières à la réalisation soutenue de son mandat. Certaines de ces initiatives sont d'envergure pangouvernementale alors que d'autres sont particulières au BSIF. Plus particulièrement, le BSIF doit veiller à être en mesure de relever les défis que pose la gestion simultanée de

multiples questions touchant la gamme des industries et des institutions financières dans un contexte en rapide évolution.

Des mesures permettant de composer avec bon nombre de ces défis ont déjà été prises, et d'autres sont prévues au cours de la prochaine année, comme on le verra plus loin.

Plans et priorités du BSIF

À partir des considérations qui précèdent, on a recensé les priorités et les initiatives qui suivent. Ces priorités rejoignent les activités de programme que mène le BSIF et contribuent directement à la réalisation des objectifs stratégiques de celui-ci. Le BSIF a retenu six priorités touchant ses activités de programme et deux autres ayant trait au soutien des programmes; en voici une description détaillée.

Priorités liées au programme

PRIORITÉS	INITIATIVES
Priorité 1 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun	• Continuer d'appliquer un système efficace de surveillance prudentielle en affectant les ressources de manière plus efficace aux institutions plus à risque ou dont les répercussions sont plus importantes; • Mettre au point d'autres outils et pratiques de surveillance pour donner suite à l'évolution des besoins (p. ex., à l'égard du risque de crédit, du risque de fonds propre et du risque opérationnel pour les besoins du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres); • Réaliser d'importants progrès dans le développement de pratiques de surveillance dans la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/LFAT); • Développer une fonction de surveillance centralisée qui procure une valeur ajoutée grâce à l'identification précoce des questions systémiques et de celles propres à une institution; • Multiplier les examens à l'échelle d'une institution et améliorer les relations avec d'autres organismes de réglementation à l'échelle internationale; • Continuer de peaufiner les méthodes et les pratiques de surveillance du BSIF pour en tirer d'autres améliorations.
Priorité 2 Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales	*Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres* • Développer des consignes et des exigences de rapport que les banques appliqueront sous le régime du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, de même que des mécanismes internes pour évaluer la conformité; *Autres règles sur le capital* • Poursuivre l'examen des autres règles sur le capital et leur mise à jour en fonction de l'évolution de la situation (p. ex., le cadre d'adéquation du capital des sociétés de portefeuille d'assurances et la révision du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)); *Règles comptables* • Recenser les principaux changements des règles comptables, en évaluer l'impact sur le capital et déterminer s'il y a lieu de modifier le cadre des règles du BSIF pour refléter les principaux éléments du contrôle de la solvabilité; • Surveiller le contexte de vérification et de normalisation, et influer au besoin sur celui-ci; *Règles actuarielles* • Évaluer certaines questions ayant trait aux pratiques actuarielles des sociétés d'assurances, en plus de développer et de communiquer au besoin la position du BSIF; *Autres initiatives liées à l'élaboration de la politique, des consignes et des règles* • Continuer de participer de façon ciblée à certaines tribunes internationales et, plus particulièrement, continuer d'influer sur l'élaboration des normes internationales sur le capital et promouvoir le dialogue bilatéral et multilatéral constructif sur leur mise en œuvre.

PRIORITÉS	INITIATIVES
Priorité 3 Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente	• Continuer d'appliquer un processus clair, transparent et pertinent aux demandes d'agrément législatif ou non législatif; • Continuer d'évaluer de façon sélective l'efficacité des processus d'agrément législatif et non législatif, en plus de surveiller et d'ajuster ces processus au besoin pour les améliorer (p.ex., pour en rehausser la transparence et aider les préposés aux demandes d'agrément à demeurer au fait de la situation de l'industrie des services financiers); • Préciser davantage les normes de service du système d'agrément législatif et rationaliser le système de l'utilisateur-payeur, y compris en réponse à la rétroaction des répondants; • Développer et mettre en place un processus d'agrément ayant trait au Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres qui permette de déceler efficacement les lacunes des plans des institutions, assure une rétroaction de haute qualité et en temps opportun aux institutions financières en ce qui touche les attentes du BSIF, et concilie les décisions à caractère prudentiel avec le besoin d'uniformiser les règles du jeu quant aux approches des autres administrations d'envergure sur le territoire desquels les banques canadiennes exercent leur activité.
Priorité 4 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente	• Continuer d'appliquer un système efficace de surveillance des régimes de retraite et de fournir des consignes à cet égard; • Mettre en œuvre certaines améliorations des pratiques de supervision et de surveillance des régimes de retraite (p. ex., pour estimer les ratios de solvabilité et intervenir au besoin); • Promouvoir un relèvement de la qualité des pratiques visant les régimes de retraite, dont l'établissement d'un mécanisme d'examen par les pairs et des pratiques; • Faire avancer la mise en œuvre d'un règlement sur les modifications nulles qui fixerait un ratio de solvabilité en deçà duquel toute bonification des prestations serait interdite ou dépendrait de la capitalisation de ces prestations; • Élaborer des propositions réglementaires prévoyant la pleine capitalisation d'un déficit à la liquidation d'un régime de retraite, et tenir des consultations à cet égard; • Élaborer un plan pour mettre en œuvre un règlement sur la capitalisation des régimes de retraite qui accordera une marge de manoeuvre raisonnable aux répondants des régimes (c'est-à-dire les employeurs) qui ont invoqué la protection contre la faillite (prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*) sous réserve de principes atténuant le risque accru pour la sécurité et la solidité des régimes pendant cette période; • Continuer d'améliorer le processus d'agrément et le traitement des demandes d'agrément en temps opportun en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*; • Réagir en temps opportun au récent arrêt de la Cour suprême concernant la propriété de l'excédent d'un régime de retraite en cas de liquidation partielle.

PRIORITÉS	INITIATIVES
Priorité 5 Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale	• Fournir une aide technique en marge des processus d'inspection sur place, de l'ébauche de dispositions législatives, de la mise sur pied et de l'organisation d'organismes de surveillance et de régimes de capital fondés sur le risque, en plus d'améliorer les systèmes de surveillance; • Participer à l'amélioration de la coopération et de la coordination des activités de surveillance entre les organismes compétents des Caraïbes; • Participer à l'essai sur le terrain des modules de formation de l'AICA en préparation; • Aider certaines administrations à préparer l'autoévaluation de leur programme d'évaluation du secteur financier; • Continuer de participer à l'élaboration et à l'exécution des consignes de gouvernance et des programmes du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier.
Priorité 6 Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels	• Effectuer des examens actuariels triennaux du RPC, de la SV, du Régime de pension de retraite de la GRC, du Régime de pension des parlementaires et du Régime de pension de retraite des juges de nomination fédérale établis en vertu de leurs lois habilitantes respectives conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*; soumettre les rapports actuariels sur ces régimes aux ministres intéressés pour qu'ils soient déposés en temps opportun en Chambre; • Procéder à un examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de manière à évaluer le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du PCPE; • Contribuer aux travaux du groupe de pairs indépendant chargé d'examiner le 21^{e} rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2003; • Fournir des services et des conseils actuariels aux responsables de la régie du RPC en 2005, année au cours de laquelle le RPC doit faire l'objet d'un examen prévu par la loi; • Déterminer comment le BAC peut fournir de meilleurs services à ses clients, notamment en mettant en œuvre les recommandations découlant d'examens indépendants menés par des pairs, en améliorant les techniques d'évaluation, en organisant des colloques pour ajouter à la gamme de sources de conseils, et en participant aux travaux de divers comités.

Priorités de soutien du programme

Priorités	Initiatives
Priorité 7 Soumettre des rapports, notamment sur la gouvernance interne, de haute qualité	• Continuer de bâtir une fonction de vérification interne de haute qualité; • Finaliser, mettre en place et améliorer un programme de mesures du rendement et de rapports externes connexes; • Recenser certains produits livrables du BSIF ayant trait à l'initiative du Cadre de responsabilisation de la gestion du gouvernement fédéral et en établir l'ordre de priorité; • Continuer de mettre en œuvre la GRE au sein du BSIF; • Mettre en place des améliorations des rapports externes et du site Web du BSIF.

Priorité 8 Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation	• Proposer des options de formation améliorée dans certains domaines (p. ex., un programme de perfectionnement en gestion ou de formation en langue française); • Continuer d'améliorer le processus de planification de la relève; • Surveiller et peaufiner au besoin le programme de gestion du rendement du BSIF (système de compétences, etc.); • Mettre sur pied un groupe de gestion des projets pour mieux gérer les grands projets de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI); • Terminer les projets en cours de GI-TI en temps opportun et dans le respect des budgets établis; • Concrétiser les avantages des initiatives à caractères technologiques visant à améliorer l'efficacité des processus du BSIF; • Accroître sensiblement l'efficience de la collecte des données pour le BSIF et les institutions financières; • Mettre au point des systèmes appropriés pour faciliter la mise en oeuvre du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres.

SECTION II

ANALYSE DES ACTIVITÉS PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

ANALYSE PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Les activités permanentes du BSIF englobent la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales, la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux, l'aide internationale et la prestation d'évaluations et de conseils actuariels au gouvernement fédéral. Ces activités de programmes et certaines sous-activités appuient les deux objectifs stratégiques du BSIF.

La présente section fait état des ressources humaines et financières consacrées aux activités de programme du BSIF, de même que les attentes au chapitre du rendement. Les ressources, les attentes à l'égard du rendement et les mesures dont il est question ci-après englobent aussi les attentes et les mesures de rendement à l'égard des priorités liées aux programmes de la section précédente.

Les coûts de soutien des programmes comme ceux liés à la technologie de l'information, aux finances et à l'administration ont été répartis entre les programmes en fonction du coût des ressources humaines et sont inclus dans ces chiffres.

1. Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues

1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Comme on l'a vu, ce programme est essentiel à la réalisation du mandat du BSIF. Il s'agit de la plus vaste activité de programme de l'organisation, et elle mobilise l'essentiel de nos ressources humaines et financières. Les coûts de ce programme sont recouvrés au moyen de cotisations, de frais de service et de frais d'utilisateur payés par les institutions financières fédérales. Des protocoles d'entente prévoient en outre le recouvrement du coût de certains services.

Ce programme repose sur trois sous-activités complémentaires : l'évaluation des risques et l'intervention, l'établissement de règles et l'agrément. On trouvera plus loin les priorités connexes, les résultats escomptés et les mesures du rendement de cette activité de programmes pour chacune des trois sous-activités.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
73,2	71,9	71,9

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
412	408	408

1.1.1 Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention	
Description	Comprend des activités de surveillance et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite, de suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux enjeux, et d'intervention en temps opportun pour protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
Priorité connexe	Priorité 1 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • Le BSIF applique un processus de surveillance moderne et efficace qui débouche sur l'évaluation globale exacte du profil de risque et des fonctions de contrôle des institutions financières qu'il réglemente et surveille; • En s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des institutions financières à problème qu'il réglemente et surveille.
Mesures de rendement	Principales mesures de rendement • Les observateurs compétents estiment que le BSIF applique un processus de surveillance moderne et efficace qui débouche sur l'évaluation globale exacte du profil de risque et des fonctions de contrôle des institutions financières qu'il réglemente et surveille; • Les observateurs compétents estiment que, en s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des institutions financières à problème qu'il réglemente et surveille.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
52,2	51,1	51,1

1.1.2 Sous-activité de programme : Établissement de règles	
Description	Englobe l'émission de consignes et de règlements, la contribution à l'élaboration des lois fédérales qui ont une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.
Priorité connexe	Priorité 2 Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • Dans sa façon de développer, de maintenir en place et d'étoffer un cadre de réglementation qui respecte ou dépasse les exigences minimales internationales, le BSIF parvient à réaliser un équilibre adéquat entre les principes de sûreté et de solidité et la nécessité pour les institutions d'être concurrentielles.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement • Les observateurs compétents estiment que, dans sa façon de développer, de maintenir en place et d'étoffer un cadre de réglementation qui respecte ou dépasse les exigences minimales internationales, le BSIF parvient à réaliser un équilibre adéquat entre les principes de sûreté et de solidité et la nécessité pour les institutions d'être concurrentielles. • Comparaison périodique des règles du BSIF aux normes internationales.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
11,5	11,6	11,6

1.1.3 Sous-activité de programme : Agrément	
Description	Couvre deux types d'agréments distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.
Priorité connexe	Priorité 3 Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • La procédure d'agrément du BSIF se traduit par des décisions valables qui sont claires, transparentes et prises en temps opportun.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement • Les observateurs compétents estiment que les décisions du BSIF dans le cadre du processus d'agrément sont claires, transparentes et prises en temps opportun.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
9,5	9,2	9,2

1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	
Description	Intègre l'évaluation du risque et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le coût de ce programme est recouvré grâce aux droits que versent les régimes en fonction du nombre de participants de chaque régime fédéral. Les coûts de cette activité font l'objet d'un suivi transparent mais, comme cette dernière représente moins de 5 % des dépenses du BSIF, il n'y a qu'une sous-activité.
Priorité connexe	Priorité 4 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • Le BSIF applique un processus moderne de surveillance qui débouche sur une évaluation globale exacte du profil de risque des régimes de retraite qu'il réglemente. • En s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des régimes de retraite à problème qu'il réglemente et surveille
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement • Les observateurs compétents estiment que le BSIF applique un processus moderne de surveillance qui débouche sur une évaluation globale exacte du profil de risque des régimes de retraite qu'il réglemente. • Les observateurs compétents estiment que, en s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des régimes de retraite à problème qu'il réglemente et surveille

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4,2	3,9	3,9

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
22	21	21

1.3 Activité de programme : Aide internationale	
Description	Englobe des initiatives visant à aider certains autres pays à accroître leur capacité en matière de surveillance et de réglementation. Le coût de ce programme est recouvré par le biais de protocoles d'entente entre le BSIF et des organisations comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds monétaire international (FMI). Les coûts de cette activité font l'objet d'un suivi transparent mais, comme cette dernière représente moins de 5 % des dépenses du BSIF, il n'y a qu'une sous-activité.
Priorité connexe	Priorité 5 Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • Le BSIF aide à faire connaître et à améliorer les pratiques de réglementation et de surveillance des organismes de réglementation et des administrations de l'étranger.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement • Les observateurs compétents estiment que l'aide technique fournie aux organismes de réglementation et aux gouvernements étrangers par le BSIF est pertinente et aide à faire connaître et à améliorer les pratiques de réglementation et de surveillance.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1,6	1,8	1,8

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
6	6	6

2. Objectif stratégique : Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite

Cet objectif stratégique bénéficie du soutien du Bureau de l'actuaire en chef (BAC). Ce dernier exécute trois sous-activités de programme distinctes. Puisque, prises individuellement, ces sous-activités ne constituent pas une importante activité clé du BSIF, elles sont regroupées en une même activité de programme.

2.1 Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	
Description	Le BAC fournit une gamme de services actuariels en vertu de la législation au RPC et à certains ministères fédéraux. Il estime les dépenses à long terme, les revenus et le passif actuel du RPC et des régimes de retraite et d'assurance de l'État. Il évalue aussi les dépenses à long terme des programmes de Sécurité de la vieillesse. Il procède en outre à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants en évaluant le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du Programme.
Priorité connexe	Priorité 6 Contribuer à faire en sorte qu'il existe des régimes de retraite et des programmes fédéraux en bonne santé financière
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • L'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du RCP, sous forme de rapports de grande qualité déposés au Parlement. • L'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard des régimes de retraite et d'assurance de l'État, sous forme de rapports de grande qualité. • L'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du Programme canadien de prêts aux étudiants, sous forme de rapports de grande qualité.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement • Le Comité d'examen du RPC par les pairs estime que l'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du RCP, sous forme de rapports de grande qualité déposés au Parlement.. • Les observateurs indépendants estiment que l'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard des régimes de retraite et d'assurance de l'État, sous forme de rapports de grande qualité.. • Le vérificateur externe estime que l'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du Programme canadien de prêts aux étudiants, sous forme de rapports de grande qualité.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4,9	5,1	5,1

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
34	34	34

SECTION III

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada pour 2005-2006 à 2007-2008.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices sur la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités* :

- il respecte les exigences de rapport contenues dans les consignes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- il utilise l'Architecture d'activités de programmes (AAP);
- il permet au BSIF de rendre compte des résultats obtenus à l'aide des ressources et des autorisations à sa disposition;
- il fait état de la situation financière de l'organisation sur la base des dépenses prévues approuvées par le SCT.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Le BSIF englobe trois secteurs (voir l'organigramme qui suit), chacun relevant d'un surintendant auxiliaire. Chaque secteur travaille de façon indépendante à la réalisation des objectifs stratégiques du BSIF. À cela s'ajoute une fonction indépendante de vérification interne et de consultation qui relève directement du surintendant. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein de l'organisation à titre d'entité distincte pour fournir des services, actuariels et autres, efficaces au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC).

Organigramme du BSIF en date de décembre 2004

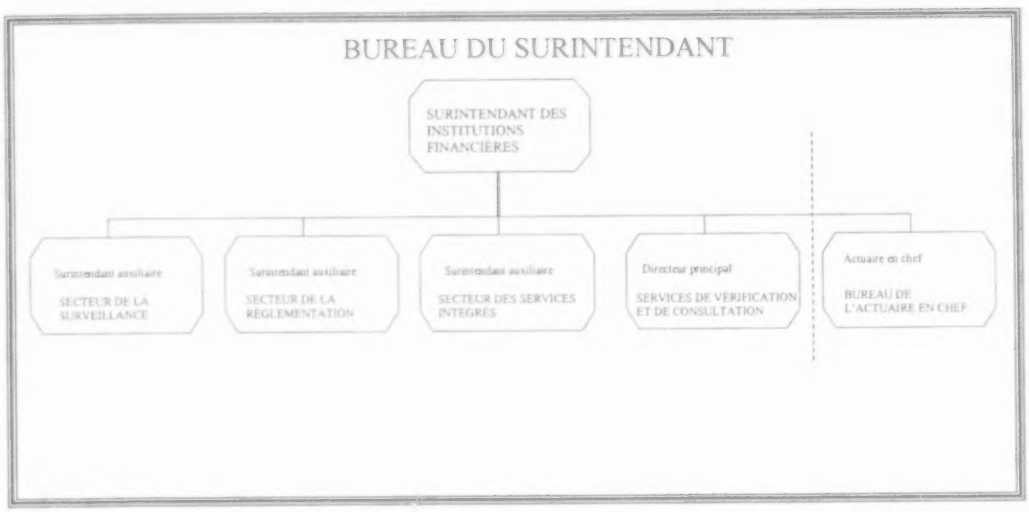

Effectif

Au 31 décembre 2004, le BSIF comptait 444 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Notre travail exige l'effort et l'attention d'équipes multidisciplinaires. Il requiert à la fois une vaste perspective et une expertise approfondie. Le BSIF a intégré l'excellence à sa culture, et il favorise l'apprentissage permanent grâce au travail d'équipe, aux possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et à la fourniture de technologies de pointe et du soutien à cet égard.

Le milieu de travail du BSIF est unique, et celui-ci peut compter sur des personnes ayant une expérience et une expertise professionnelles des plus variées, en plus de miser sur le talent de récents diplômés, de spécialistes chevronnés de l'industrie et de spécialistes de la réglementation.

Dénombrement des équivalents temps plein

	Au 31 mars 2004	% du total	Au 31 décembre 2004	% du total
Services intégrés	114	25	114	25
Surveillance	217	47	207	47
Réglementation	100	22	98	22
BAC	26	6	25	6
TOTAL	457	100	444	100

Principaux partenaires

Le BSIF travaille avec un certain nombre de partenaires clés à la promotion de ses objectifs stratégiques. Ensemble, ces ministères et organismes constituent le réseau canadien de réglementation et de surveillance du secteur financier et fournissent un système d'assurance-dépôts. Les partenaires fédéraux englobent le ministère des Finances (http://www.fin.gc.ca), la Banque du Canada (http://www.bank-banque-canada.ca), la Société d'assurance-dépôts du Canada (http://www.cdic.ca), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (http://www.fcac-acfc.gc.ca) et le Centre des opérations et des déclarations financières du Canada (http://www.fintrac.gc.ca) et d'autres encore. Le BSIF collabore en outre au besoin avec les organismes provinciaux et territoriaux de surveillance et de réglementation, de même qu'avec les organisations et associations du secteur privé, plus particulièrement au chapitre de l'élaboration des règles. Il joue un rôle de premier plan au sein de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) (http://www.iaisweb.org) et d'organisations internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/enjeux/basel_f).

Le maintien de bonnes relations avec ces organismes est essentiel au succès du BSIF. Ce dernier examine, une fois l'an, les rapports qu'il entretient avec ces organismes pour garantir l'utilisation optimale des ressources.

Tableaux, financiers et autres

La présente section renferme certains tableaux financiers indiquant en détail les revenus et les dépenses du BSIF pour la période de planification. Les tableaux 1 à 6 sont conformes aux exigences du Conseil du Trésor. Les autres tableaux fournissent des renseignements complémentaires sur les droits d'utilisateur et les initiatives de réglementation.

Contexte

Le BSIF recouvre ses dépenses auprès de plusieurs sources. Il impute le coût de ses activités d'évaluation des risques et d'intervention (surveillance), d'agrément et d'établissement des règles aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille.

Il y a plusieurs façons de déterminer le montant imputé aux différentes institutions relativement aux principales activités de surveillance, d'agrément et d'établissement des règles du BSIF. De façon générale, il s'agit de répartir les coûts d'après le temps approximatif consacré à la surveillance et à la réglementation des institutions. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque et celles présentant moins de demandes d'agrément assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Certaines demandes d'agrément s'accompagnent d'un droit d'utilisateur précis. Les institutions en difficulté se voient imposer une cotisation supplémentaire représentant à peu près le coût des ressources de surveillance additionnelles que leur cas nécessite.

Le BSIF fournit également certains services moyennant le recouvrement de leur coût. C'est ainsi qu'une partie de ses revenus proviennent de l'ACDI au titre de l'aide internationale, des provinces pour le compte desquels le BSIF effectue des travaux de surveillance contractuels et d'autres organismes fédéraux qui reçoivent un soutien administratif du BSIF. Depuis 2002-2003, le revenu au titre de ces services rémunérés comprend également les montants imputés séparément aux grandes banques en marge de la mise en œuvre de la méthode des cotes internes prévue par le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres.

Les autres coûts liés aux activités d'évaluation des risques et d'intervention, d'agrément et d'établissement des règles sont recouvrés à même les cotisations de base des institutions et des régimes de retraite privés conformément à diverses formules. En 2002-2003, le BSIF a commencé à percevoir des pénalités pour production tardive et erronée auprès des institutions financières qui soumettent des relevés financiers et non financiers tardifs ou erronés. Ces pénalités sont facturées chaque trimestre, perçues et versées au Trésor. En vertu du règlement, le BSIF ne peut utiliser ces fonds, qui sont déclarés à titre de revenus non disponibles, pour réduire le montant des cotisations qu'il perçoit auprès de l'industrie afin de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Les activités du BAC sont financées par les droits exigés en contrepartie des services actuariels et, en partie, au moyen des crédits parlementaires annuels pour les services fournis au gouvernement du Canada relativement aux régimes de retraite de l'État.

Tableaux financiers

Le BSIF continue de réévaluer ses programmes pour s'assurer qu'ils contribuent à la réalisation de son mandat et qu'ils sont gérés de manière efficace. Ce faisant, le BSIF a réussi à minimiser l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement permanentes et a trouvé des façons optimales de gérer ses ressources humaines de façon judicieuse. C'est ainsi que les ressources humaines du BSIF (ETP) demeurent inchangées au cours de la période de planification, et cette tendance devrait se maintenir.

Le total des dépenses au cours de la période de planification diminue avec l'achèvement de deux grands projets d'immobilisations amorcés au cours d'exercices antérieurs. Le projet d'optimisation des locaux visant à réduire l'espace afin de contenir les coûts de loyer devrait être terminé d'ici avril 2006. On mettra également en œuvre les dernières étapes de nos projets sur les technologies habilitantes[2]. Nous prévoyons donc une baisse des investissements en technologie au cours de la période de planification.

Les dépenses prévues au départ pour l'exercice 2004-2005 s'élevaient à 712 000 $, et ce montant a été amputé de 25 000 $ pour s'établir à 687 000 $. L'augmentation prévue à 755 000 $ à compter de 2005-2006 se rapporte aux ajustements accordés par le Conseil du Trésor à l'égard des conventions collectives.

Le tableau ci-après fait état du total des dépenses prévues et des équivalents temps plein (ETP) du BSIF pour les trois années de la période de planification.

[2] Voir en page 24 du Rapport sur les plans et les priorités du BSIF pour 2004-2005 (http:/www.osfi-bsif.gc.ca/fra/documents/rapportdubsif/docs/OSFI_RPP_2005-05_f.pdf

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN DU BSIF

(000 $)	Prévisions de dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	75 912	**73 210**	71 979	71 979
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 625	**4 204**	3 888	3 888
Aide internationale	1 628	**1 631**	1 770	1 770
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	4 724	**4 874**	5 091	5 091
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	86 889	**83 919**	82 728	82 728
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Revenus disponibles	86 177	**83 164**	81 973	81 973
Total – Budget principal des dépenses	712	**755**	755	755
Ajustements : Partie du BSIF de l'exercice de réaffectation de 1 G$ de fonds gouvernementaux	25			
Total des ajustements	25	**0**	0	0
Total des dépenses prévues	687	**755**	755	755
Total des dépenses prévues	687	**755**	755	755
Moins : Revenus non disponibles	325	**302**	212	212
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux				
Coût net du programme	362	**453**	543	543
Équivalents temps plein	469	**474**	470	470

Le tableau ci-après indique les dépenses du BSIF pour 2005-2006 selon l'activité. Au cours de 2004-2005, le BSIF a modifié sa méthode d'affectation des coûts en fonction de son AAP et se préparer à soumettre des rapports mensuels par activité, comme l'exigera le receveur général à compter d'avril 2005.

Les dépenses liées à chaque activité figurant au tableau 2 englobent une part du coût des services intégrés du BSIF, qui a été réparti de manière uniforme pour refléter correctement le coût total de chaque activité, en vue de favoriser une facturation équitable et de comprendre le coût intégral

des programmes et des services intégrés à l'échelle du gouvernement, comme l'exige le Conseil du Trésor. La principale activité du BSIF est la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales, qui intervient pour environ 85 % des ressources de l'organisation. Le coût net des activités du BAC est financé au moyen de crédits parlementaires annuels pour les services actuariels fournis au gouvernement du Canada à l'égard des régimes de retraite de l'État.

TABLEAU 2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR ACTIVITÉ (000 $)

2005-2006										
ACTIVITÉ DE PROGRAMME	Budgétaire						Non budgétaire	Total – Budget principal des dépenses	Ajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Revenus	Dépenses nettes	Prêts dotations en capital et avances			
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	67 159	6 051	0	73 210	73 210	0	0	0	0	**0**
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	3 908	297	0	4 204	4 205	0	0	0	0	**0**
Aide internationale	1 514	116	0	1 631	1 630	0	0	0	0	**0**
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	4 789	85	0	4 874	4 119	755	0	0	0	**755**
Total	**77 370**	**6 549**	**0**	**83 919**	**83 164**	**755**	**0**	**0**	**0**	**755**

Nota : Le coût des services intégrés est réparti entre les activités d'après le coût direct des ressources humaines.

Comme l'indique le commentaire qui accompagne le tableau 1, le principal vecteur d'évolution des coûts du BSIF pendant la période de planification est l'achèvement d'importants projets d'immobilisations. Le projet d'optimisation des locaux se répercute sur toutes les activités de programme, tandis que la majeure partie des investissements en technologies de l'information est directement liée à la réglementation et à la surveillance des institutions financières. Le tableau suivant fournit des détails sur ce changement selon l'activité de programme.

TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

(000 $)	Prévisions de dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Bureau du surintendant des institutions financières				
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	8 333	**6 051**	2 524	2 524
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	359	**297**	71	71
Aide internationale	134	**116**	33	33
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	98	**85**	82	82
Total	8 924	**6 549**	2 710	2 710

Le tableau 4 ci-après indique les sources de revenus disponibles et non disponibles selon la comptabilité de caisse. Précisons toutefois que le BSIF recouvre ses frais au moyen de cotisations et de droits d'utilisateur facturés selon la comptabilité d'exercice[3]. La majeure partie des services rémunérés relativement à la réglementation et à la surveillance des institutions financières fédérales en 2004-2005 et 2005-2006 se rapportent au projet de mise en œuvre de la méthode des cotes internes, dont le coût est imputé directement aux grandes banques. Par conséquent, l'augmentation prévue des cotisations en 2005-2006 sera de l'ordre de 5 %.

[3] Les états financiers du BSIF sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général et publiés dans le Rapport annuel du BSIF. Les rapports annuels du BSIF sont accessibles sur notre site Web, à l'adresse http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/rapports/index.asp

TABLEAU 4 : SOURCES DE REVENUS DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES

(000 $)	Prévisions de dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Bureau du surintendant des institutions financières				
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Sources de revenus disponibles				
Cotisations de base	68 100	**64 785**	64 785	64 785
Droits et frais d'utilisateur	5 258	**5 717**	5 726	5 726
Services rémunérés	2 554	**2 708**	1 468	1 468
	75 912	**73 210**	71 979	71 979
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux				
Source de revenus disponibles				
Droits	4 625	**4 205**	3 888	3 888
	4 625	**4 205**	3 888	3 888
Aide internationale				
Sources de revenus disponibles				
Cotisations de base	428	**555**	675	675
Services rémunérés	1 200	**1 075**	1 095	1 095
	1 628	**1 630**	1 770	1 770
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)				
Sources de revenus disponibles				
Droits et frais d'utilisateur	24	**35**	35	35
Services rémunérés	4 013	**4 084**	4 301	4 301
	4 037	**4 119**	4 336	4 336
Total des revenus disponibles	86 201	**83 164**	81 973	81 973

Total des revenus non disponibles

(000 $)	Prévisions de dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Bureau du surintendant des institutions financières				
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Sources de revenus non disponibles				
Pénalités pour production non disponibles	325	**302**	212	212
Total des revenus non disponibles	325	**302**	212	212
Total des revenus disponibles et non disponibles	86 526	**83 466**	82 185	82 185

Les tableaux 5 et 6a fournissent des renseignements supplémentaires indiquant le total des dépenses du gouvernement du Canada se rapportant au BSIF. Le tableau 6b précise le montant total de la contribution du BSIF aux régimes d'avantages sociaux des employés.

TABLEAU 5 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE

	2005-2006				
(000 $)	Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Aide internationale	Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	**Total**
Total des dépenses prévues	0	0	0	755	**755**
Plus : Services reçus à titre gracieux					
Honoraires de vérification du Bureau du vérificateur général					**80**
Moins : Revenus non disponibles	302				**302**
Coût net du programme, 2005-2006	**(302)**	**0**	**0**	**755**	**533**

TABLEAU 6A : CRÉDITS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Crédit		Budget principal des dépenses 2004-2005	**Budget principal des dépenses 2005-2006**
35	Dépenses de fonctionnement	712	755
	Total – Programme	712	755

TABLEAU 6B : CRÉDITS LÉGISLATIFS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Crédit législatif		Budget principal des dépenses 2004-2005	**Budget principal des dépenses 2005-2006**
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 207	12 960
	Total – Programme	12 207	12 960

TABLEAU 7 : PRINCIPALES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES

Lois et règlements	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés
Règlement sur les pénalités monétaires administratives (BSIF)	Le règlement mettra en œuvre un régime de pénalités monétaires administratives en vertu duquel le surintendant peut imposer une pénalité à l'égard de violations précises des lois fédérales régissant les institutions financières. Le règlement désignera les dispositions précises qui entraîneront des pénalités. En outre, pour consolider le régime de pénalités appliquées par le BSIF, le *Règlement sur la pénalité de production (BSIF)* sera intégré à ce règlement et abrogé parallèlement à l'entrée en vigueur de ce dernier.	Le régime de pénalités monétaires administratives n'a pas pour objet d'être punitif, mais il vise à encourager les institutions financières fédérales à se conformer aux lois auxquelles elles sont assujetties. En encourageant la conformité, le régime aidera le BSIF à s'acquitter de son mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et des créanciers des institutions financières fédérales.
Branches d'assurance	Cette annexe de la *Loi sur les sociétés d'assurances* est modifiée pour réduire le nombre de branches d'assurance et pour établir le fondement de la définition des branches d'assurance fédérales aux fins d'harmonisation avec celles de la plupart des provinces et des territoires.	Le nombre de branches d'assurance diminuera, passant de plus de 50 branches utilisées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales à 17 branches harmonisées. En outre, la définition des branches sera harmonisée, ce qui allégera le fardeau administratif des assureurs et les coûts pour ces derniers.
Capitalisation intégrale à la liquidation des régimes de retraite	Les modifications proposées stipulent que, lorsqu'un régime à prestations déterminées est liquidé, l'employeur doit verser au régime le montant nécessaire pour capitaliser entièrement les prestations promises aux participants à la date de cessation. Le règlement en vigueur à l'heure actuelle exige seulement que l'employeur verse au régime les montants échus mais non encore versés au moment de la cessation, y compris tout paiement spécial en souffrance.	Ces modifications permettront de mieux protéger les participants des régimes. La proposition de capitaliser entièrement les prestations à la liquidation d'un régime figurait dans le document de consultation sur les exigences de capitalisation de juillet 2000.
Règlement général sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite	Ce règlement permettra à certaines entités, dans des circonstances particulières et sous réserve de certaines conditions, d'amortir le déficit de solvabilité de leurs régimes de retraite sur une période plus longue que celle prévue par le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*.	Le règlement aidera à protéger les intérêts des participants des régimes et d'autres bénéficiaires en conférant à certaines entités, dans des circonstances particulières et sous réserve de certaines conditions, une marge de manœuvre à l'égard de la capitalisation du déficit de leurs régimes de retraite.
Règlement sur l'apparenté d'une association de détail	Ce règlement définira plus clairement la notion d'apparenté d'une association de détail en excluant certaines parties qui ne sont pas en situation d'influence ou de contrôle.	Le règlement stipulera que le membre d'une association de détail qui n'est pas en position d'influence ou de contrôle ne peut être l'apparenté de cette association. Tout en tenant compte des différences uniques entre les associations fédérales et les autres institutions financières, le règlement favorisera l'application plus uniforme des régimes d'apparentés entre les institutions financières fédérales.
Règlement sur les modifications nulles	Ce règlement mettra en œuvre une disposition de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* en vertu de laquelle, sauf si le surintendant l'autorise, rendra nulle toute modification d'un régime de retraite si le ratio de solvabilité du régime devait chuter en deçà du ratio prescrit. Cette mesure permettrait d'éviter que des régimes considérablement sous-capitalisés ne mettent en œuvre des bonifications de prestations si ces bonifications avaient pour effet de miner davantage la capitalisation du régime.	Le règlement atténuera le risque que la sous-capitalisation des régimes de retraite privé à prestations déterminées n'entraîne le versement de prestations inférieures à celles promises.

SECTION IV

AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT

SOUTIEN DU PROGRAMME DU BSIF

Au BSIF, le soutien des programmes englobe les finances et l'administration, la technologie de l'information, les services juridiques, les communications et les ressources humaines. Pour faciliter les récapitulations à l'échelle du gouvernement, le coût de ces activités de soutien des programmes est attribué à chaque activité de programmes pour indiquer le coût total des programmes. De même, le BSIF a retenu les priorités 7 et 8 ci-après relativement à certaines initiatives qui sous-tendront tous les programmes (voir la rubrique « Priorités de soutien du programme » à la section I).

ACTIVITÉS DE SOUTIEN DU PROGRAMME	
Description	Les activités de programme du BSIF bénéficient du soutien d'activités intégrées dont le coût est attribué à chaque activité de programme. Il s'agit des finances et l'administration, de la technologie de l'information, des services juridiques, des communications et des ressources humaines.
Priorités connexes	Priorité 7 Soumettre des rapports, notamment sur la gouvernance interne, de haute qualité Priorité 8 Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés • Les résultats financiers du BSIF reflètent fidèlement la situation financière de ce dernier. • L'effectif est motivé et possède des connaissances spécialisées • Le personnel est de haute qualité. • Les unités opérationnelles respectent les politiques, les lois et les lignes directrices pertinentes. • Les unités opérationnelles chargées du soutien des programmes sont efficientes, c'est-à-dire qu'elles fournissent des services à un coût et dans un délai raisonnables par rapport à leurs pairs. • L'infrastructure technologique est rentable et robuste.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement • Le Bureau du vérificateur général confirme la qualité des contrôles financiers. • Le sondage auprès des employés du BSIF montre que ces derniers sont motivés. • Les observateurs compétents estiment que le BSIF dispose d'un personnel de qualité. • Les vérifications internes montrent que les contrôles opérationnels sont en place et que les unités opérationnelles respectent les politiques, les lois et les lignes directrices pertinentes. • Les observateurs externes constatent que le soutien des programmes du BSIF est efficient. • On assure le suivi interne du rendement de l'infrastructure de GI-TI.